

# Guide du proposant

Année 2026

## AVANT-PROPOS

### LE FONDS DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE – FNRS<sup>1</sup>

La mission du FNRS est de favoriser la recherche scientifique libre (fondamentale) dans la Communauté française de Belgique (CFB)<sup>2</sup> par l'octroi de subsides à des chercheurs et à des institutions (principalement les universités de la CFB).

Pour remplir cette mission, le FNRS s'est doté d'instruments de financement qui font l'objet d'appels à propositions à différentes périodes de l'année ; l'octroi des subsides est conditionné à une évaluation par des pairs de la qualité de la proposition et est basé sur l'excellence scientifique.

### LES APPELS À PROPOSITIONS DU FNRS ET LA DOCUMENTATION

La documentation relative aux appels à propositions comprend :

- les règlements, qui reprennent les conditions des appels et les modalités de fonctionnement en cas d'octroi
- le guide du proposant, qui décrit les principes généraux des appels et le fonctionnement de chaque instrument
- le guide de l'évaluateur, qui précise aux experts des deux étapes de l'évaluation *ex-ante* les règles à appliquer pour l'évaluation des propositions, avec les spécificités des différents instruments
- le guide de l'évaluation, qui expose les règles des procédures d'évaluation *ex-ante*, de sélection et d'octroi

Les règlements adoptés par le Conseil d'administration du FNRS constituent le cadre de référence des appels. Ils sont donc les seuls documents qui engagent le FNRS.

Tous les appels à propositions sont annoncés sur le site web du FNRS et les documentations associées y sont également disponibles.

### L'OBJET DU GUIDE DU PROPOSANT

Le guide du proposant présente les objectifs généraux des appels à propositions et décrit, pour chaque instrument, ce qui est demandé au proposant et quel sera l'usage de chacune des parties de sa proposition dans le cadre de l'évaluation.

Le guide du proposant est divisé en 3 grandes parties :

- une première partie précise les conditions générales, applicables à tout instrument
- une deuxième partie présente chaque instrument et ses conditions particulières
- une troisième partie, les annexes, reprend des documents de références

Pour comprendre en détail le processus d'évaluation du FNRS, depuis le mode de sélection des experts jusqu'à la décision d'attribution du financement, le proposant peut se référer au guide de l'évaluation consultable également sur le site.

**TOUS LES DOCUMENTS, GUIDES, RÈGLEMENTS ET CHARTE DE LA VIE PRIVÉE SONT DISPONIBLES SUR <https://www.frs-fnrs.be/fr/reglements-guides> ET SUR <https://www.frs-fnrs.be/fr/charte-vie-privee>**

---

<sup>1</sup> Afin de faciliter la lecture, le Fonds de la Recherche Scientifique – FNRS (F.R.S.-FNRS) est abrégé en FNRS dans la suite du document.

<sup>2</sup> Afin de faciliter la lecture, la Communauté française de Belgique est abrégée en CFB dans la suite du document.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1. LES APPELS À PROPOSITIONS DU FNRS</b>	<b>5</b>
<b>1.1 LE FNRS ET SES FINANCEMENTS</b>	<b>5</b>
1.1.1 INSTRUMENTS DU FNRS ET APPROCHE BOTTOM-UP	5
1.1.2 APPELS À PROPOSITIONS	5
1.1.3 TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES	5
<b>1.2 SOUMISSION D'UNE PROPOSITION</b>	<b>6</b>
1.2.1 SOUMISSION EN LIGNE : L'APPLICATION WEB E-SPACE	6
<b>1.3 CONTENU D'UNE PROPOSITION</b>	<b>7</b>
1.3.1 STRUCTURE GÉNÉRALE	7
1.3.2 ASPECTS ÉTHIQUES	7
1.3.3 LISTE DE PUBLICATIONS	8
1.3.4 FICHE-RESUMÉ DE LA PROPOSITION	10
<b>1.4 SCIENCE OUVERTE</b>	<b>12</b>
1.4.1 MANDAT SUR LA POLITIQUE DE LIBRE ACCÈS (OPEN ACCESS)	12
1.4.2 VALORISATION DES PRATIQUES DE SCIENCE OUVERTE DANS L'ÉVALUATION DES CANDIDATURES	12
<b>1.5 PROCESSUS D'ÉVALUATION EX-ANTE</b>	<b>13</b>
<b>1.6 DÉCISION DE FINANCEMENT ET FINALISATION</b>	<b>14</b>
<b>2. L'APPEL BOURSES ET MANDATS</b>	<b>15</b>
<b>2.1 LES INSTRUMENTS CHERCHEURS</b>	<b>15</b>
2.1.1 CRITÈRES D'ÉLIGIBILITE (INSTRUMENTS MAJEURS)	15
2.1.2 CONDITIONS LIÉES AU CANDIDAT	15
2.1.3 VALIDATION DE LA PROPOSITION	16
2.1.4 CONTENU TYPE D'UNE PROPOSITION « CHERCHEUR »	17
<b>2.2 DOCTORANTS</b>	<b>19</b>
<b>2.2.1 DATES-CLÉS DE L'APPEL 2026 POUR LES CHERCHEURS DOCTORANTS</b>	<b>20</b>
<b>2.2.2 MANDAT D'ASPIRANT (PLEIN TEMPS)</b>	<b>20</b>
2.2.2.1 Aspirant (ASP), mandat initial : 2 ans	20
2.2.2.2 Aspirant renouvellement (ASP-REN) : 2 ans maximum	22
<b>2.2.3 MANDATS POUR MÉDECINS CLINIENS (MI-TEMPS)</b>	<b>22</b>
2.2.3.1 Candidat spécialiste doctorant (CSD), mandat initial : 2 ans	23
2.2.3.2 Candidat spécialiste doctorant renouvellement (CSD-REN), 2 ans éventuellement renouvelable deux fois	23
2.2.3.3 Mandat de Spécialiste doctorant (SD), mandat initial : 2 ans	24
2.2.3.4 Spécialiste doctorant renouvellement (SD-REN) : 2 ans maximum	25
<b>2.2.4 MANDAT DE VÉTÉRINAIRE CLINICIEN-CHERCHEUR DOCTORANT (MI-TEMPS)</b>	<b>26</b>
2.2.4.1 Vétérinaire Clinicien-Chercheur Doctorant (VETE-CCD), mandat initial : 2 ans	26
2.2.4.2 Vétérinaire Clinicien-Chercheur Doctorant renouvellement (VETE-CCD-REN) : 2 ans maximum	27
<b>2.2.5 BOURSE SPÉCIALE DE DOCTORAT POUR ENSEIGNANT DU SECONDAIRE (1 AN)</b>	<b>27</b>
2.2.5.1 Bourse Spéciale de Doctorat Doctorant (BSD), 1 an	27
<b>2.3 POST-DOCTORANTS</b>	<b>30</b>
<b>2.3.1 DATES-CLÉS DE L'APPEL 2026 POUR LES CHERCHEURS POST-DOCTORANTS</b>	<b>30</b>
<b>2.3.2 CHARGÉ DE RECHERCHES (PLEIN TEMPS)</b>	<b>31</b>
2.3.2.1 Chargé de recherches (CR) : 3 ans	31
<b>2.3.3 MANDATS POSTDOC POUR MÉDECINS CLINIENS (MI-TEMPS)</b>	<b>33</b>
2.3.3.1 Mandat de Candidat spécialiste postdoctorant (CSPD), mandat initial : 2 ans	34
2.3.3.2 Mandat de Spécialiste postdoctorant (SPD), mandat initial : 2 ans	35
2.3.3.3 Mandat de Spécialiste postdoctorant renouvellement (SPD-REN), 2 ans éventuellement renouvelable une fois	36
2.3.3.4 Mandat de Chercheur clinicien (CCL) et renouvellements (CCL-REN), 4 ans renouvelable	37

<b>2.4</b>	<b>CHERCHEURS PERMANENTS</b>	<b>39</b>
2.4.1	MANDAT DE CHERCHEUR QUALIFIÉ (CQ)	39
2.4.2	PROMOTION : MAITRE DE RECHERCHES (MR)	40
2.4.3	PROMOTION : DIRECTEUR DE RECHERCHES (DR)	41
<b>2.5</b>	<b>INSTALLATION EN COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE (CFB)</b>	<b>43</b>
2.5.1	MANDAT D'IMPULSION SCIENTIFIQUE - MOBILITÉ ULYSSE (MISU), MANDAT INITIAL : 2 ANS	43
2.5.2	MANDAT D'IMPULSION SCIENTIFIQUE - MOBILITÉ ULYSSE, PROLONGATION (MISU-PROL) : 1 AN	44
<b>ANNEXE</b>		<b>45</b>
	<b>Commissions scientifiques du FNRS et descripteurs</b>	<b>45</b>

# 1. LES APPELS À PROPOSITIONS DU FNRS

## 1.1 LE FNRS ET SES FINANCEMENTS

### 1.1.1 INSTRUMENTS DU FNRS ET APPROCHE BOTTOM-UP

---

Les instruments de financement du FNRS se répartissent en 4 types :

- les instruments "chercheur", finançant des chercheurs à quatre niveaux de compétence différents
- les instruments "projet", finançant la recherche individuelle ou collaborative à l'initiative des chercheurs
- les instruments "capacité", ciblant en particulier les infrastructures de recherche
- les instruments "vie de la recherche", pour la diffusion scientifique et des besoins ponctuels des chercheurs comme la mobilité, les congrès...

Ces instruments sont mis en œuvre dans le cadre d'une approche dite "bottom-up" : le chercheur est libre de proposer le thème de recherche qu'il souhaite développer, dans l'institution de recherche acceptant de l'accueillir. Ce type de recherche est financé par le FNRS.

Dans certains cas cependant, cette liberté s'exerce dans le cadre d'un grand thème considéré comme important pour la société, pour lequel le FNRS reçoit un budget dédié. Il s'agit de "recherche stratégique".

### 1.1.2 APPELS À PROPOSITIONS

---

Les trois grands appels du FNRS, répartis sur l'année, regroupent 3 grands types d'instruments :

- l'appel "Bourses et Mandats" (ouvert en décembre) : instruments finançant des chercheurs à quatre niveaux de compétence différents ;
- l'appel "Crédits et Projets" (ouvert au printemps) : instruments finançant la recherche individuelle ou collaborative à l'initiative des chercheurs ;
- l'appel "Grands Équipements" : instruments ciblant les infrastructures de recherche et assimilés.

Le FNRS évalue les propositions afin d'identifier celles dont la qualité est suffisamment élevée pour pouvoir bénéficier éventuellement d'un financement.

### 1.1.3 TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

---

Toute l'information fournie au FNRS par un proposant est susceptible d'être enregistrée dans un ou plusieurs fichiers. Le responsable de traitement de ces données est le FNRS.

Les données sont utilisées exclusivement dans le but de gérer et d'optimiser la relation entre le FNRS et le proposant et de remplir les obligations légales qui en découlent. Le FNRS peut également utiliser ces données (dans ce cas codées) pour des analyses statistiques, et ce dans le but d'améliorer ses instruments de financement.

Après justification de son identité, toute personne ayant fourni des données au FNRS peut demander que lui soient communiquées ses données personnelles telles qu'enregistrées. Si

celles-ci sont incorrectes, incomplètes ou ne sont pas (ou plus) pertinentes, il lui est loisible de demander leur correction ou leur suppression. Toute personne souhaitant faire usage de ce droit est invitée à en faire la demande écrite par courrier postal ou par courrier électronique ([privacy@frs-fnrs.be](mailto:privacy@frs-fnrs.be)).

Toute personne désirant des informations complémentaires sur la manière dont le FNRS traite les données peut consulter la [Charte de la vie privée](#) du Fonds ou prendre contact avec son délégué à la protection des données via l'adresse [privacy@frs-fnrs.be](mailto:privacy@frs-fnrs.be).

## 1.2 SOUMISSION D'UNE PROPOSITION

Les éléments (outils de soumission, documentation, nouvelles liées à un appel...) pour introduire une proposition en réponse à un appel sont disponibles à l'adresse <https://www.frs-fnrs.be/fr/reglements-guides>

L'introduction d'une candidature, en français ou en anglais, ne peut être opérée qu'en ligne sur la plateforme de gestion des appels à propositions [E-SPACE](#).

De plus, un proposant peut à tout moment retirer sa proposition. Aucune modification ou correction à la proposition n'est acceptée après la date et heure limites de validation prévue pour le candidat.

Les candidats de l'appel Bourses et Mandats peuvent ajouter jusqu'au 1<sup>er</sup> mai à leur dossier de candidature les publications acceptées après la date limite de validation prévue pour le candidat via une page dédiée au suivi de son dossier sur <https://e-space.frs-fnrs.be>.

Si un candidat postdoctoral (CR, CQ, CSPD, SPD ou MISU) obtient un « Seal of Excellence Certificate » après la date limite de validation prévue pour le candidat postdoctoral, il pourra également ajouter cette information jusqu'au 1<sup>er</sup> mai à son dossier de candidature via une page dédiée au suivi de son dossier sur <https://e-space.frs-fnrs.be>.

### 1.2.1 SOUMISSION EN LIGNE : L'APPLICATION WEB E-SPACE

Afin de pouvoir recourir à des évaluateurs à distance (en particulier hors de Belgique), le FNRS a choisi de favoriser la soumission via l'application web, [E-SPACE](#), accessible à tous les intervenants autour d'une proposition : proposant(s), validateur(s), personnes de référence, évaluateurs ainsi qu'au personnel administratif du FNRS.

Le fait de collecter les données dans une base dédiée permet également de réaliser des analyses statistiques globales sur les appels clôturés et ainsi d'évaluer les instruments de financement eux-mêmes pour les améliorer, et de répondre aux besoins d'"accountabilité" de la société (statistiques annuelles, questions parlementaires...).

## 1.3 CONTENU D'UNE PROPOSITION

Les candidats pourront choisir entre le français et l'anglais pour la rédaction de leur proposition. Le choix de l'anglais peut permettre, dans certaines disciplines, d'élargir la base d'experts susceptibles de participer aux évaluations.

Il est recommandé aux candidats souhaitant que leur dossier soit évalué par les [Commissions scientifiques](#) des domaines SEN (Sciences exactes et naturelles) et SVS (Sciences de la vie et de la santé) ainsi que par la Commission scientifique SHS-2 d'introduire leur candidature en anglais. Dans le cas où le dossier est rédigé en français, le F.R.S.-FNRS pourra demander une traduction en anglais au candidat pour les besoins de l'[évaluation ex-ante](#).

Le FNRS insiste particulièrement sur le **respect scrupuleux des consignes relatives à chaque section** (contenu attendu, nombre de pages...) et rappelle que les Commissions scientifiques sont souveraines quant à l'appréciation du dossier.

### 1.3.1 STRUCTURE GÉNÉRALE

---

Quel que soit l'instrument, une proposition comprend toujours trois grandes parties :

- la partie administrative, permettant de vérifier l'éligibilité et collecter les données liées au(x) proposant(s) ;
- la partie scientifique, constituant la proposition elle-même, et dont le contenu dépend de l'instrument ;
- les annexes administratives éventuelles, nécessaires au traitement du dossier mais non à son évaluation ;

Les détails sur le contenu à fournir dans la partie et les annexes administratives sont donnés sur E-SPACE.

Sauf élément remarquable dans ces parties administratives, seul le contenu de la partie scientifique sera évoqué dans ce guide, pour chaque instrument.

Cette partie scientifique comprend notamment le titre, le résumé, les descripteurs du domaine de recherche (champs descripteurs, mots-clés libres) et la description du projet (contenu variable selon l'instrument).

### 1.3.2 ASPECTS ÉTHIQUES

---

De nombreux projets demandent une prise en compte, en amont, de problèmes éthiques qui pourraient survenir ou qui sont inhérents au projet de recherche proposé. Les aspects éthiques d'une proposition doivent être décrits par le proposant dans le formulaire. La façon d'appréhender les problèmes éthiques liés au projet est prise en compte dans l'évaluation scientifique de la proposition.

Les problèmes éthiques potentiels liés à la recherche peuvent concerner par exemple (liste non exhaustive) l'utilisation et le stockage de données privées, la manipulation de substances pouvant créer des dommages à l'environnement ou la biodiversité, la recherche sur des animaux ou la recherche sur des êtres humains.

Depuis 2018, en vue d'alléger le travail des comités d'éthique et d'assouplir les démarches administratives pour les candidats, les chercheurs concernés par les questions éthiques devront remettre au FNRS leur questionnaire accompagné de l'avis du comité d'éthique uniquement en cas d'octroi. L'octroi effectif sera dès lors conditionné par un avis [favorable](#) de celui-ci.

Dans tous les cas, il est attendu du chercheur, quel que soit son domaine scientifique, qu'il observe le Code d'éthique de la recherche scientifique en Belgique, initiative commune de l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, de l'Académie Royale de Médecine de Belgique, de la Koninklijke Vlaamse Academie van België voor Wetenschappen en Kunsten et de la Koninklijke Academie voor Geneeskunde van België, soutenue par le SPP Politique scientifique. [Le Code a été publié à l'automne 2009.](#)

### 1.3.3 LISTE DE PUBLICATIONS<sup>3</sup>

---

Une liste de publications (et d'éventuels brevets) représente la production scientifique du ou des proposant(s), et est donc une partie importante de toute proposition qui est prise en compte lors de l'évaluation de celle-ci.

Sauf mention explicite dans les conditions spécifiques à un instrument donné, ne sont prises en considération que les publications publiées ou acceptées<sup>4</sup>.

La liste des publications est structurée selon l'ordre suivant et, ensuite, selon l'ordre chronologique descendant :

1. ouvrages publiés, en tant qu'auteur, co-auteur ou éditeur (chaque co-auteur participe à l'ensemble de l'ouvrage)
2. chapitres d'ouvrages ou participation à un ouvrage collectif, en tant qu'auteur ou co-auteur de la partie
3. articles publiés dans des journaux à comité de lecture ou catégorie jugée équivalente (le justifier) dans la discipline concernée
4. articles publiés dans des actes de conférences
5. présentations orales dans des conférences avec comité scientifique de sélection. Les posters sont admis pour un mandat doctoral (Aspirant, Bourse spéciale de doctorat, Candidat spécialiste doctorant, Spécialiste doctorant, Vétérinaire clinicien-chercheur doctorant) ou Chargé de recherches
6. brevets

Pour chacune des catégories, les données bibliographiques seront présentées dans l'ordre des dépôts institutionnels de la CFB si la liste est générée à partir de ceux-ci, et si la liste est générée manuellement, selon cet ordre :

- ouvrage : Auteur(s), titre de l'ouvrage, édition, ville, année, numéro ISBN, nombre de pages
- chapitre d'ouvrage : Auteur(s), titre du chapitre, titre de l'ouvrage, éditeur(s), édition, ville, année, ISBN, pages
- article : Auteur(s), titre de l'article, titre de la revue ou des actes, année, volume, numéro (s'il existe), pages
- présentation orale et poster : Auteur(s), titre de la communication, conférence, année, ville, pays

---

<sup>3</sup> Les candidats titulaires du grade académique de docteur et travaillant depuis au moins 2 ans dans des institutions de la CFB qui ont mis sur pied un système de **dépôt institutionnel (DI)** doivent obligatoirement soumettre leur liste de publications sous format pdf directement générée à partir de ce dépôt institutionnel, en choisissant le format F.R.S.-FNRS adéquat. Veuillez noter que la liste de publications doit être un document PDF exporté directement depuis un traitement de texte ou un logiciel de publication et non un document scanné.

Les candidats de l'appel Bourses et Mandats peuvent ajouter jusqu'au 1<sup>er</sup> mai à leur dossier de candidature les publications acceptées après la date limite de validation prévue pour le candidat via une page dédiée au suivi de son dossier sur <https://e-space.frs-fnrs.be>.

<sup>4</sup> Les publications soumises ne doivent pas être incluses dans la liste de publications.

- brevet : Inventeur(s), titre de l'invention, numéro de publication, année de dépôt, durée, pays couverts

Dans un article ou chapitre d'ouvrage, les pages sont indiquées sous la forme "page de début - page de fin". Si un journal n'utilise pas de volume ou de numéro, cette information sera remplacée par la date de la publication.

Pour aucune proposition il n'y a obligation d'exhaustivité dans les listes de publications soumises. Le ou les proposant(s) ont l'entière liberté de sélectionner les publications qu'ils pensent le mieux servir leur proposition (dans le cadre défini ci-dessus).

Tout élément pertinent non repris dans ces listes peut être mentionné dans la zone libre prévue à cet effet.

Le proposant communique ses données bibliométriques (nombre total de publications, nombre total de citations, Index-H et nombre moyen de citations) ainsi que la source de ces indicateurs bibliométriques. Les Commissions scientifiques ne se limiteront pas à ces données, mais les utiliseront parmi d'autres éléments. Dans les domaines scientifiques où ces données ont peu de signification ou n'existent pas, le proposant le signale dans sa proposition.

### 1.3.4 FICHE-RESUMÉ DE LA PROPOSITION

---

Toute proposition comprend un résumé reprenant les identifiants de la proposition et une description courte du projet scientifique. Contrairement aux autres données personnelles ou administratives et à la description du projet, les éléments de la fiche-résumé ne sont pas confidentiels.

Les identifiants administratifs de base de la proposition sont :

- le numéro unique de la proposition, attribué par E-SPACE ou par l'administration du FNRS ;
- le(s) nom(s) du ou des proposant(s), et du promoteur éventuel (instruments "chercheur").

La proposition scientifique est résumée en 3 éléments :

- le titre en français et en anglais (maximum 200 caractères chacun, espaces inclus) ;
- le résumé en français et en anglais (maximum 2000 caractères chacun, espaces inclus) ;
- les descripteurs attachés à la proposition (voir [Annexe](#)).

#### **Objectifs de la fiche-résumé et des descripteurs :**

La fiche-résumé de la proposition est utilisée dans trois contextes :

- évaluation : sur la base de cette fiche, un expert potentiel de l'étape 1 détermine s'il peut évaluer la proposition ;
- statistiques : les données sont encodées dans une base, à des fins d'analyse des instruments et programmes ;
- "accountabilité" : pour les propositions financées, ces données sont rendues publiques via le site web du FNRS.

Le titre et le résumé du projet de recherche doivent donc être compréhensibles à des non-spécialistes, mais aussi suffisamment précis et explicites pour qu'un évaluateur potentiel de l'étape 1 à qui le FNRS présente la fiche-résumé puisse déterminer s'il est compétent ou non pour évaluer le projet.

Quant aux descripteurs attachés à la proposition, ils ont deux rôles, l'un ponctuel, et l'autre sur le long terme :

- dans le cadre de l'évaluation, ils permettent une première agrégation des propositions. À chaque agrégat est rattaché un ensemble d'experts, parmi lesquels seront en première intention recherchés les experts potentiels pour l'évaluation d'une proposition liée à ce même agrégat ;
- sur le long terme, ces agrégats de descripteurs et les descripteurs eux-mêmes permettront au FNRS de faire des recherches statistiques sur des ensembles d'appels et de suivre l'évolution en matière de besoins ou de thématiques de recherche au sein de la CFB, afin de mieux prévoir les besoins des chercheurs et de pouvoir proposer des adaptations des modes de financement si nécessaire.

Squelette du système d'information scientifique du FNRS, ces descripteurs serviront également à structurer l'information sur les propositions financées par le FNRS lorsque l'accès sera présenté sur le site web sous forme de base de données consultable au lieu de listes mises à jour annuellement. Ils seront également utilisés dans le cadre de rapports au Gouvernement sur les dépenses de recherche dans des domaines définis.

### **Choix par le proposant des descripteurs attachés à sa proposition :**

Il est obligatoire d'attacher 2 descripteurs (au moins 1 champ descripteur doit appartenir à la Commission scientifique choisie) à sa proposition lors de la soumission sur E-SPACE (cf. Chapitre 1.4).

Les descripteurs proposés pour caractériser une proposition (voir Annexe 2) sont ceux des panels et champs descripteurs de l'ERC (European Research Council), auxquels ont été ajoutés des mots-clés FNRS en particulier afin de décrire plus finement les spécificités de la recherche en sciences humaines et sociales conduite en CFB.

Le choix des experts de l'étape 1 se base sur le projet dans son intégralité et non sur les seuls descripteurs. Les descripteurs sélectionnés permettent cependant au proposant de souligner les aspects du projet qu'il souhaite voir particulièrement considérés dans ce choix, aspects qu'il peut encore préciser grâce à des mots-clés libres.

Les descripteurs utilisés par le FNRS cherchent à décrire les domaines de la connaissance explorés et non les activités des départements académiques qui relèvent des compétences des universités et de leur stratégie d'établissement.

Dans le choix des descripteurs, en particulier les champs-descriptifs ERC, le proposant doit donc s'attacher à sélectionner celui ou ceux qui caractérisent le mieux son projet de recherche, et cela indépendamment de la structure académique à laquelle il est rattaché (faculté, intitulé du centre de recherche ou du département, etc). Ainsi un chercheur attaché à un département de recherche d'un intitulé donné a, selon la teneur de son projet, ses éventuelles collaborations hors de son département, et sa stratégie, une large possibilité de sélection de descripteurs "recherche" à choisir pour caractériser au mieux son projet et ses souhaits d'évaluateurs d'étape 1.

Par exemple, un chercheur d'un département de mathématique proposant un projet sur une modélisation appliquée à l'économie peut sélectionner SH1\_3 ou bien PE1\_17 et SH1\_7, voire uniquement des descripteurs en sciences humaines et sociales, selon le type d'experts qu'il estime pertinent pour son projet.

## 1.4 SCIENCE OUVERTE

### 1.4.1 MANDAT SUR LA POLITIQUE DE LIBRE ACCÈS (OPEN ACCESS)

---

Le FNRS soutient le principe du libre accès aux publications scientifiques (Open Access) issues en tout ou en partie des fonds publics. Ce soutien se concrétise par la mise en œuvre d'un mandat institutionnel relatif aux publications en libre accès issues des projets de recherche et des chercheurs financés par le FNRS, sous le mode de la voie verte – 'Open Access Green Road'.

Le règlement ([FR](#) - [EN](#)) adopté précise les conditions sous lesquelles les récipiendaires de subventions ou bourses du FNRS devront, dans la mesure du possible, transmettre au dépôt institutionnel dont ils relèvent, tous les résultats publiés de la recherche financée dont ils sont auteurs ou co-auteurs.

Toute publication scientifique (quel qu'en soit le type) produite partiellement ou entièrement grâce au financement du FNRS ou des Fonds associés mentionnera la source de ce financement, tel que détaillé dans le règlement.

### 1.4.2 VALORISATION DES PRATIQUES DE SCIENCE OUVERTE DANS L'ÉVALUATION DES CANDIDATURES

---

Les pratiques de Science Ouverte (SO) mises en œuvre par les chercheuses et chercheurs peuvent être valorisées dans le cadre de l'évaluation des candidatures. Cette initiative s'inscrit notamment dans le cadre de la signature de l'accord sur la réforme de l'évaluation de la recherche, signé par le FNRS en juin 2023.

Concrètement, les candidates et candidats sont invités **de manière facultative** à exposer leurs pratiques de SO dans une section additionnelle du dossier de candidature. Ce format narratif permettra aux évaluatrices et évaluateurs d'apprécier leurs efforts en la matière. Le modèle exhaustif de l'[OS-CAM](#) fournit des exemples de pratiques, mais ne constituent pas l'unique source de référence à cet effet.

**Il est à noter que ces pratiques constituent un élément valorisant du dossier (et plus particulièrement du CV), sans être un critère d'évaluation obligatoire.**

## 1.5 PROCESSUS D'ÉVALUATION EX-ANTE

Les principes communs au fonctionnement de l'évaluation des appels à propositions du FNRS sont :

- pour tout nouveau financement, une évaluation en deux étapes des propositions (sauf quelques instruments<sup>5</sup>) ;
- le recours majoritaire à des évaluateurs n'appartenant pas à la CFB ;
- des critères d'évaluation connus des proposant à l'étape de préparation de leur proposition ;
- un rapport d'évaluation finale envoyé aux proposant, et à leur promoteur éventuel, avec la notification de décision du Conseil d'administration du FNRS ;
- la publication des noms des membres des Commissions scientifiques.

La description détaillée de l'ensemble du processus d'évaluation du FNRS fait l'objet d'un document spécifique, le guide des procédures d'évaluation, que tout proposant peut consulter. Ne sont donc repris dans ce chapitre que les éléments indispensables au proposant dans la préparation de sa proposition.

### **Préparation de la proposition par le proposant :**

Le proposant effectue un certain nombre de choix qui ont un impact sur le processus d'évaluation de son projet :

- à travers le choix de la langue (français ou anglais) de sa proposition, il cible le choix des évaluateurs individuels vers ceux capables de lire cette langue ;
- via les descripteurs et le résumé du projet, il oriente le FNRS dans sa sélection des évaluateurs individuels ;
- il signale éventuellement, en le justifiant, jusqu'à 3 experts qu'il ne souhaite pas comme évaluateurs ;
- il choisit la Commission scientifique qui sera en charge de la finalisation de l'évaluation de sa proposition.

### **Choix de la Commission scientifique et des champs descripteurs par le proposant :**

Le candidat choisit d'abord la Commission scientifique devant laquelle il souhaite que son dossier soit évalué. Il est recommandé aux candidats souhaitant que leur dossier soit évalué par les [Commissions scientifiques](#) des domaines SEN (Sciences exactes et naturelles) et SVS (Sciences de la vie et de la santé) ainsi que par la Commission scientifique SHS-2 d'introduire leur candidature en anglais<sup>6</sup>.

---

<sup>5</sup> Pour les instruments ayant pour finalité la formation d'un jeune chercheur qui souhaite obtenir une thèse de doctorat, l'appel à des évaluateurs individuels (étape 1) n'est pas d'application. Pour ces instruments, la proposition est attribuée à deux rapporteurs, tous deux membres de la Commission scientifique choisie par le proposant.

De plus, pour des instruments ne dépendant pas d'appel à propositions et pour des demandes portant sur le renouvellement d'une proposition dont la valeur avait déjà été évaluée lors d'une précédente session, le Conseil d'administration du FNRS appuie sa décision de financement sur des avis, recommandant ou non la continuation du financement pour une nouvelle période. Selon les instruments, ces avis peuvent provenir d'instances universitaires, d'une Commission dédiée, etc.

<sup>6</sup> Dans le cas où le dossier est rédigé en français, le FNRS pourra demander une traduction en anglais au candidat pour les besoins de l'[évaluation ex-ante](#).

Le candidat sélectionne ensuite de 2 à 6 champs descripteurs par ordre d'importance relative (au moins 2 champs descripteurs<sup>7</sup> doivent appartenir à la Commission scientifique choisie) et complète éventuellement ce choix par des mots-clés libres.

Pour le choix de sa Commission scientifique, il est conseillé de considérer les différentes Commissions scientifiques dans leur ensemble, et d'effectuer son choix en tenant compte de l'ensemble des domaines couverts par la Commission scientifique souhaitée.

### **Réception des propositions par le FNRS :**

L'administration du FNRS veille au respect de la date et l'heure de clôture indiquées dans l'appel et vérifie l'éligibilité de la proposition pour l'instrument choisi.

Pour être évaluées, les propositions doivent remplir tous les critères d'éligibilité. S'il apparaît clairement avant, pendant ou après la phase d'évaluation qu'une proposition ne répond pas à un ou plusieurs critères d'éligibilité, la proposition sera déclarée inéligible par le FNRS et retirée du processus d'évaluation. Les proposant en seront alors avertis par le FNRS.

## **1.6 DÉCISION DE FINANCEMENT ET FINALISATION**

La décision de financement (octroi ou rejet) dépend du Conseil d'administration du FNRS.

### **Décision de financement :**

À l'issue de l'évaluation, le Conseil d'administration du FNRS se réunit, et sur la base du classement final et des rapports finaux consolidés établis par chaque Commission scientifique, prend les décisions de financement en fonction des budgets disponibles. Il décide de l'octroi ou du rejet, ainsi qu'éventuellement des montants accordés.

### **Communication aux proposant :**

L'administration du FNRS informe le ou les proposant de la décision de financement de la proposition. Dans les 15 jours qui suivent la tenue du Conseil d'administration (mois précisé dans le mini-guide de l'appel concerné), elle transmet au(x) proposant(s) et le cas échéant au(x) promoteur(s) :

- le rapport d'évaluation finale et,
- si l'instrument le prévoit, les rapports d'évaluation des experts individuels de l'étape 1 et ce, de manière anonyme.

---

<sup>7</sup> Si un candidat sélectionne moins de deux champs descripteurs appartenant à la Commission scientifique choisie, il devra justifier dans le formulaire le choix de la Commission scientifique.

Le candidat qui choisit la Commission scientifique SUSTAINABILITY, dont le champ d'évaluation porte sur les projets de recherche ayant trait à la durabilité par l'intermédiaire de l'interdisciplinarité, devra justifier le caractère « durabilité » de son projet de recherche, en ce inclus les aspects interdisciplinaires (max. 2000 caractères, espaces inclus).

## 2. L'APPEL BOURSES ET MANDATS

### Objet de l'appel et instruments :

Les instruments "chercheur" s'inscrivent dans le cadre de la Charte européenne du chercheur et du code de conduite pour le recrutement des chercheurs. Ils permettent à des chercheurs d'être financés à travers des mandats, sous forme de bourses (doctorants), de mandats à durée déterminée (post-doctorants) ou de mandats à durée indéterminée (chercheurs confirmés).

Pour certains mandats est prévue la possibilité d'une demande de renouvellement ou de prolongation. Le candidat ayant déjà été évalué positivement lors de l'octroi du premier mandat, les modalités de cette deuxième évaluation sont plus légères et portent essentiellement sur l'opportunité de l'extension.

Le guide présente les conditions d'accès à l'octroi d'un financement. En plus de détails sur certaines de ces conditions (décret de référence par exemple), les règlements fournissent des informations sur la nature, l'attribution et la durée du mandat ; les droits et obligations des titulaires d'un mandat ; les dispositions financières et sociales.

### 2.1 LES INSTRUMENTS CHERCHEURS

Quel que soit l'instrument de financement et l'outil mis à disposition du proposant, il existe des éléments communs aux instruments "chercheur", en particulier lorsque l'on considère les trois instruments majeurs : mandat d'Aspirant (niveau doctorat), mandat de Chargé de recherches (niveau post-doctorat), et mandat de Chercheur qualifié (niveau chercheur confirmé).

#### 2.1.1 CRITÈRES D'ÉLIGIBILITE (INSTRUMENTS MAJEURS)

---

Pour les trois mandats majeurs (Aspirant, Chargé de recherches, Chercheur qualifié), les critères d'éligibilité sont basés sur le nombre d'années écoulées après l'obtention du diplôme lui donnant accès à l'instrument (date de référence<sup>8</sup>) :

- pour le candidat Aspirant : voir dates-clés de l'appel à la section 2.2.1.,
- pour le candidat Chargé de recherches ou Chercheur qualifié : voir dates-clés de l'appel à la section 2.3.1.

#### 2.1.2 CONDITIONS LIÉES AU CANDIDAT

---

##### Règles restrictives de candidature :

Un candidat ne peut postuler plus de 3 fois à un même mandat, et ne peut soumettre qu'une seule candidature par instrument et par appel. Il est néanmoins possible de postuler à différents mandats via différents instruments.

##### Règles restrictives pour les candidatures Aspirants et Chargés de recherches :

**À partir de l'appel Bourses et Mandats 2027**, le nombre de candidatures à un mandat Aspirant et à un mandat de Chargé de recherches sera limité à deux tentatives au lieu de trois.

---

<sup>8</sup> La date de référence est la date limite de validation par les autorités académiques (recteurs).

### 2.1.3 VALIDATION DE LA PROPOSITION

---

Un candidat ne peut pas soumettre seul une proposition. Dans tous les cas, l'accord de l'institution où il désire réaliser son programme de recherche est requis et dans la plupart des cas, il doit avoir le soutien d'un promoteur.

#### **Promoteur :**

À l'exception des candidats à un mandat de Maître de recherches ou de Directeur de recherches ou d'installation en CFB (Mandat d'impulsion scientifique - mobilité ULYSSE), le proposant poursuit ses travaux de recherche sous la direction d'un promoteur d'une université de la CFB.

Le promoteur doit répondre aux conditions cumulatives suivantes :

- Être nommé à titre définitif<sup>9</sup> ou à titre probatoire à une charge académique ou scientifique au sein de cette université.
- Cette nomination doit être approuvée de manière certaine et irrévocable par l'instance compétente pour finaliser cette nomination en vertu de la législation ou du règlement de l'université au plus tard à la date limite de validation par les autorités académiques (recteurs).
- La charge scientifique ou académique doit prendre effectivement cours au plus tard à la date de début du mandat à savoir le 1<sup>er</sup> octobre de l'année de l'appel Bourses et Mandats considéré.

Au cas où il est prévu que le promoteur, nommé à titre définitif, d'un candidat à un mandat accède à la pension/l'éméritat après la date limite de validation par les autorités académiques (recteurs) et avant la fin du financement s'il est accordé, le dépôt de la candidature est conditionné à l'accord préalable du Chef de l'établissement dans lequel les recherches seront poursuivies<sup>10</sup>.

Le promoteur, nommé à titre définitif, ayant accédé à la pension/l'éméritat à la date limite de validation par les autorités académiques (recteurs) n'est pas éligible.

Le chercheur-promoteur d'un Mandat d'impulsion scientifique - mobilité Ulysse (MISU) qui exerce effectivement ledit mandat au plus tard à la date de début du mandat à savoir le 1<sup>er</sup> octobre de l'année de l'appel Bourses et Mandats considéré, peut être promoteur d'un candidat à un mandat du F.R.S.-FNRS.

Le terme de promoteur est utilisé dans le sens large du lien institutionnel de la proposition : cela recouvre la notion d'encadrant direct d'un jeune chercheur (lequel peut également avoir un co-promoteur de niveau postdoctoral) ou, plus largement, la notion de référent lié à une proposition, par exemple le directeur du groupe de recherche que rejoint un chercheur plus expérimenté.

Si le doctorant souhaite réaliser une partie de ses recherches au sein d'un établissement scientifique de l'État, son encadrant au sein de cet établissement ne pourra être que co-promoteur. Il est également possible pour un doctorant, en plus de son attachement à une université de la CFB, d'avoir une co-tutelle au sein d'une autre institution de recherche.

---

<sup>9</sup> *Les logisticiens de recherche de rang A, tel que défini par l'arrêté royal du 31 octobre 1953 fixant le statut des agrégés, des répétiteurs et des membres du personnel scientifique des universités de l'État, ne peuvent pas être promoteur de bourses de doctorants.*

*Pour les mandats postdoctoraux, ne comprend pas les logisticiens.*

<sup>10</sup> *Cette règle n'est pas applicable pour les promoteurs d'un candidat à un mandat de chercheur qualifié.*

### **Processus de validation<sup>11</sup> :**

Le candidat doit valider sa proposition, puis la faire valider par son promoteur éventuel qui marque son engagement sur le projet en confirmant l'exactitude des données introduites par le candidat. La dernière étape est la validation par les autorités académiques compétentes. La procédure dans son ensemble doit être terminée pour la date limite de validation par les autorités académiques (recteurs) prévue pour l'instrument.

#### **2.1.4 CONTENU TYPE D'UNE PROPOSITION « CHERCHEUR »**

---

L'objectif d'un instrument "chercheur" est de financer un individu : l'objet principal de la sélection est le chercheur lui-même, dont on veut évaluer les compétences nécessaires pour mener à bien un projet de recherche. Cette attention spécifique à la qualité du chercheur est très marquée pour le candidat à un poste de Chercheur qualifié dont le sujet de recherche est amené à évoluer au cours de sa carrière.

### **Structuration d'une proposition autour de 3 dimensions :**

Pour chaque instrument (hormis ceux permettant l'extension d'un mandat en cours), le contenu d'une proposition doit fournir à l'évaluateur les moyens d'évaluer le potentiel du candidat, à travers trois dimensions :

- le candidat : éléments factuels démontrant ses qualités, réalisations passées...
- une attention particulière est portée à la production scientifique, matérialisée par les publications ;
- le projet de recherche : expression de sa créativité, de la solidité de sa démarche méthodologique et de son positionnement au sein de la communauté scientifique de son domaine. Le projet est construit en différentes parties tel que repris ci-après ;
- l'environnement de recherche : moyens (intellectuels, humains, matériels, de réseaux collaboratifs...) dont le chercheur dispose pour mener à bien son projet, et dont est évaluée l'adéquation avec le projet proposé.

Ces éléments sont modulés et pondérés en fonction des objectifs de chaque instrument. Le mandat d'impulsion scientifique - mobilité ULYSSE (MISU), du fait de ses objectifs spécifiques (équipe) a une structure légèrement différente.

### **Le candidat :**

Pour l'ensemble des instruments, l'évaluation du candidat se base notamment sur le parcours académique (formation), les réalisations antérieures, le parcours professionnel, l'appréciation par ses pairs (lettres de référence, distinctions, prix...). Les éléments demandés dépendent principalement du niveau du mandat et de l'instrument (cf. infra).

Les types de publications du candidat (publiées ou acceptées) pouvant être attachées à une proposition, et la structuration demandée pour les listes de publications sont indiqués dans le Chapitre 1.3.3.

### **Le projet :**

Le projet comporte un titre et un résumé, qui doivent être fournis en français et en anglais, quelle que soit la langue choisie pour la proposition. Ils sont respectivement de 200 et 2000 caractères maximum (y compris les espaces), dans chaque langue.

---

<sup>11</sup> Pour les candidats aspirant, candidat spécialiste doctorant, spécialiste doctorant, vétérinaire clinicien-chercheur doctorant, chargé de recherches, candidat spécialiste postdoctorant, spécialiste postdoctorant et chercheur qualifié, une [lettre d'avis](#) confidentielle est demandée au promoteur lors de la validation sur [E-SPACE](#).

Le projet<sup>12</sup>, est construit en 4 parties assorti d'une bibliographie de référence :

- Objectifs de la recherche
- État de l'art
- Projet de recherche
- Plan de travail (à décrire sur la durée du mandat, et sur 5 ans pour les postes de chercheur confirmé)

**L'environnement de recherche :**

Le contenu varie selon la nature du projet, le domaine de recherche et le type de mandat.

---

<sup>12</sup> Pour les candidats à une promotion (MR ou DR), ils seront désormais invités à décrire l'orientation générale prévue pour leurs recherches dans les 5 à 10 prochaines années (2 pages max.).

## 2.2 DOCTORANTS

### Objectifs des instruments :

La finalité de ces mandats est la formation d'un jeune chercheur qui souhaite obtenir une thèse de doctorat.

Cinq instruments destinés aux doctorants sont disponibles dans le cadre de l'appel "Bourses et Mandats" :

- le mandat d'Aspirant, bourse de recherche à plein temps pour les jeunes chercheurs (tous domaines) ;
- le mandat mi-temps de Candidat spécialiste doctorant pour les médecins cliniciens ;
- le mandat mi-temps de Spécialiste doctorant pour les médecins spécialistes agréés ;
- le mandat mi-temps de Vétérinaire clinicien-chercheur doctorant pour les médecins vétérinaires ;
- la Bourse spéciale de doctorat, pour les enseignants de l'enseignement secondaire qui ont besoin de consacrer une année à plein temps à la recherche pour finaliser leur thèse de doctorat (tous domaines).

### Critères généraux d'éligibilité :

Le candidat à un mandat doctoral devra être en possession du diplôme de 2<sup>e</sup> cycle permettant l'accès aux études doctorales.

### Remarques particulières :

Pour tout candidat à l'un des instruments de chercheur doctorant :

- Le classement du candidat établi par la faculté ayant délivré le diplôme de master pris en compte dans l'éligibilité est un élément entrant en ligne de compte pour l'évaluation. Il est impératif que le candidat fasse compléter le [document ad hoc](#). Le candidat aura la possibilité de charger ce document sur une page dédiée au suivi de son dossier sur <https://e-space.frs-fnrs.be> (échéance : au plus tard le 1<sup>er</sup> mai de l'année de l'appel Bourses et Mandats considéré).
- Le résultat obtenu au mémoire, si celui-ci est disponible au plus tard à la date limite de validation par les autorités académiques (recteurs), fait partie des informations communiquées à la Commission scientifique.

### Conditions générales de fonctionnement des mandats :

Les mandats de doctorants sont liés à une formation de 3<sup>e</sup> cycle universitaire dispensée par les écoles doctorales. Tous les candidats doctorants doivent donc être attachés à une école doctorale.

Les écoles doctorales de la CFB dépendent du FNRS, et sont listées sur le site à l'adresse : <https://www.frs-fnrs.be/fr/financements/chercheur-doctorant/ecoles-doctorales>.

## 2.2.1 DATES-CLÉS DE L'APPEL 2026 POUR LES CHERCHEURS DOCTORANTS

INSTRUMENTS			APPEL BOURSES ET MANDATS 2026		
			DATES ET HEURES <sup>13</sup> LIMITES DE VALIDATION ÉLECTRONIQUE SUR E-SPACE		
			CANDIDAT	PROMOTEUR	RECTEUR
CHERCHEUR DOCTORANT	Aspirant	ASP	Mardi 17 février à 14h*	Vendredi 20 février à 14h	Mardi 3 mars à 14h
	Aspirant renouvellement	ASP-REN			
	Bourse spéciale de doctorat	BSD			
	Candidat spécialiste doctorant	CSD			
	Candidat spécialiste doctorant renouvellement	CSD-REN			
	Spécialiste doctorant	SD			
	Spécialiste doctorant renouvellement	SD-REN			
	Vétérinaire clinicien-chercheur doctorant	VETE-CCD			
	Vétérinaire clinicien-chercheur doctorant renouvellement	VETE-CCD-REN			

\*Attention : il s'agit d'une **date et d'une heure limites fixes**. Le proposant ne pourra plus modifier, sauvegarder ou soumettre sa candidature une fois ce délai passé. Dès lors, il est tenu de s'assurer de la soumettre dans les délais.

## 2.2.2 MANDAT D'ASPIRANT (PLEIN TEMPS)

### Conditions de fonctionnement du mandat :

Le mandat d'Aspirant vise l'achèvement du doctorat en 4 ans. Il se présente sous la forme d'une bourse de 2 ans, éventuellement renouvelable pour 2 ans maximum, sous réserve de l'accord de l'instance académique habilitée.

Le médecin qui obtient un mandat d'Aspirant suspend son master complémentaire/spécialisation médicale pendant la durée du mandat.

Le titulaire d'un mandat d'Aspirant bénéficie, sous la responsabilité de son promoteur, d'un crédit de fonctionnement pour lui permettre de conduire ses recherches.

### 2.2.2.1 Aspirant (ASP), mandat initial : 2 ans

Pour toute candidature ASP : [Annexes particulières](#)

**Dates-clés de l'appel 2026** : voir en page 20

### Critères d'éligibilité :

Le candidat à un mandat d'ASP devra être titulaire d'un diplôme de 2<sup>e</sup> cycle (master) et ce, depuis au maximum 3 ans (depuis au maximum la durée de la spécialisation pour les

<sup>13</sup> Toutes les heures sont exprimées en heure locale de Bruxelles.

candidats médecins en cours de spécialisation médicale ou les candidats médecins vétérinaires en cours de spécialisation vétérinaire<sup>14</sup>), au plus tard à la date limite de validation par les autorités rectorales de l'université d'accueil.

**À partir de l'appel Bourses et Mandats 2027**, l'ancienneté du grade académique sera portée à maximum 4 ans, au plus tard à la date limite de validation de la candidature par les autorités rectorales.

Possibilité d'ajout d'année(s) supplémentaire(s) :

Le délai maximum pour le calcul de l'éligibilité basé sur l'ancienneté du grade académique requis est augmenté de :

- 15 mois par accouchement quel que soit le nombre d'enfants par accouchement ;
- 12 mois par enfant dont la candidate ou le candidat est parent<sup>(1)</sup> (en qualité de parente ou parent légal, coparente ou coparent, mère ou père adoptif, coparente ou coparent adoptif, ou de toute autre forme de filiation légale établie par reconnaissance ou décision judiciaire) et dont elle n'a pas accouché ;
- 12 mois pour les candidates et candidats ayant accueilli simultanément un ou plusieurs enfants en tant que parente ou parent d'accueil<sup>(2)</sup> désigné comme tel par le tribunal, par un service de placement agréé par la communauté compétente ou par un service communautaire compétent en matière de protection de la jeunesse (services de l'Aide à la Jeunesse, Comité pour l'aide spéciale à la Jeunesse) dans le cadre d'un placement de longue durée.

Ces durées sont cumulables.

<sup>(1)</sup> En cas de grossesse multiple, le parent n'ayant pas accouché verra son extension d'éligibilité plafonnée à 12 mois.

<sup>(2)</sup> En cas d'accueil d'une fratrie, le parent concerné verra son extension d'éligibilité plafonnée à 12 mois.

Les étudiants inscrits dans une université belge ou dans un établissement d'enseignement supérieur du Luxembourg, des Pays-Bas, d'Estonie, de Lettonie ou de Lituanie<sup>15</sup> en dernière année du diplôme donnant accès aux études doctorales (master) peuvent également introduire un dossier, à condition que la date d'obtention du diplôme se situe avant la date de début du mandat sollicité (1<sup>er</sup> octobre de l'année de l'appel Bourses et Mandats considéré).

### **Règles restrictives de candidature :**

Un candidat qui a déjà bénéficié d'un mandat d'ASP, quelle qu'en ait été la durée, n'est plus admis à poser sa candidature à un mandat d'ASP.

Un mandat d'ASP est d'une durée maximale de 48 mois. Un candidat qui, par exemple, a bénéficié d'une bourse FRIA ou FRESH voit la durée totale possible sous mandat FNRS déduite de la durée financée sous bourse FRIA/FRESH.

### **Procédure de soumission :**

---

<sup>14</sup> Pour ces candidats, une attestation d'inscription à ladite spécialisation devra être jointe au dossier au plus tard à la date limite de validation de sa candidature par les autorités académiques (recteurs).

<sup>15</sup> Implication du traité de Bruxelles : le 1<sup>er</sup> mai 2024, le traité de Bruxelles portant sur la reconnaissance automatique des qualifications de l'enseignement supérieur entre les pays du Bénélux et les États baltes est entré en vigueur.

La demande de mandat d'ASP se fait uniquement en ligne sur E-SPACE. Après la validation par le candidat, la proposition est contrôlée et validée par le promoteur, puis validée par les autorités rectorales.

#### **Contenu et évaluation de la proposition :**

Le contenu s'articule autour des 3 dimensions propres aux instruments "chercheur", avec un poids attribué à chaque dimension pour le calcul de la note globale de la proposition :

- qualité du candidat (60%) : CV académique\*, avis du promoteur (créativité, capacités intellectuelles...);
- qualité du projet (25%) : faisabilité, méthodologie, originalité, impact potentiel ;
- environnement de recherche (15%) ;

Le détail des informations demandées au proposant se retrouve sur E-SPACE.

*\*Il est à noter que les pratiques en matière de science ouverte constitueront un élément valorisant du dossier (et plus particulièrement du CV), sans être un critère d'évaluation obligatoire.*

#### 2.2.2.2 Aspirant renouvellement (ASP-REN) : 2 ans maximum

---

Pour toute candidature ASP-REN : [Annexes particulières](#)

**Dates-clés de l'appel 2026** : voir en page 20

#### **Procédure de soumission :**

La demande de renouvellement doit être introduite au cours de la deuxième année du premier mandat. Pour les chercheurs pouvant en bénéficier, le FNRS donne accès au formulaire électronique sur l'application E-SPACE.

La demande d'ASP-REN se fait uniquement en ligne sur E-SPACE. Après la validation par le candidat, la proposition est contrôlée et validée par le promoteur, puis par les autorités rectorales.

À la demande est joint un document d'avis à compléter par le Comité d'accompagnement (Comité de thèse). Ce document complété et signé devra être transmis à la cellule recherche de l'institution de la CFB (ou Rectorat) pour signature par les autorités académiques. Celles-ci transmettront ce document au FNRS au plus tard pour le 31 mai de l'année de l'appel Bourses et Mandats considéré.

#### **Évaluation de la proposition :**

L'évaluation de la demande ASP-REN est basée sur le document joint, dans lequel l'instance académique est appelée à donner son avis sur la faisabilité du projet et à confirmer que la thèse devrait être défendue à l'issue du mandat.

Lorsqu'une décision définitive de refus de poursuite des études de doctorat est prise par l'université de la CFB et notifiée par écrit par les autorités rectorales au FNRS, la bourse d'aspirant prend fin à l'expiration de la bourse en cours.

#### **2.2.3 MANDATS POUR MÉDECINS CLINICIENS (MI-TEMPS)**

---

Cette catégorie est réservée à des médecins cliniciens qui souhaitent se consacrer à la recherche fondamentale tout en assurant la continuité d'une activité hospitalière à mi-temps.

Le promoteur du candidat à un mandat de Candidat spécialiste doctorant (CSD) ou de Spécialiste doctorant (SD) doit être nommé au sein d'une université de la CFB qui dispose d'une faculté de médecine offrant un cursus complet.

**Conditions de fonctionnement du mandat :**

Le médecin clinicien conserve son salaire hospitalier (poste temps plein) ; le FNRS verse directement à l'hôpital dans lequel il est engagé une compensation (plafonnée) à titre de remboursement pour les activités cliniques non assurées pendant le temps que celui-ci consacre à la recherche.

*2.2.3.1 Candidat spécialiste doctorant (CSD), mandat initial : 2 ans*

---

Pour toute candidature CSD : [Annexes particulières](#)

**Dates-clés de l'appel 2026** : voir en page 20

**Spécificités de ce mandat :**

Ce mandat est destiné à un médecin pour entreprendre simultanément un doctorat dans un des domaines du secteur de la santé et un master de spécialisation.

La durée maximale de ce mandat mi-temps est de 2 ans éventuellement renouvelable trois fois (soit une durée totale maximale de 8 ans).

Un mandat mi-temps de candidat spécialiste doctorant peut débuter à n'importe quel moment de la spécialisation mais doit se terminer au plus tard 4 ans après la fin de la spécialisation.

**Critères d'éligibilité :**

Le candidat à un mandat de CSD doit être titulaire du grade académique de médecin au plus tard à la date à laquelle le mandat postulé doit prendre cours, à savoir le 1<sup>er</sup> octobre de l'année pendant laquelle il lui est attribué.

**Procédure de soumission :**

La demande de CSD se fait uniquement en ligne sur E-SPACE. Après la validation par le candidat, la proposition est contrôlée et validée par le promoteur, puis par les autorités rectorales.

**Contenu et évaluation de la proposition :**

Le contenu s'articule autour des 3 dimensions propres aux instruments "chercheur", avec un poids attribué à chaque dimension pour le calcul de la note globale de la proposition :

- qualité du candidat (60%) : CV académique\*, avis du promoteur (créativité, capacités intellectuelles...);
- qualité du projet (25%) : faisabilité, méthodologie, originalité, impact potentiel ;
- environnement de recherche (15%) ;

Le détail des informations demandées au proposant se retrouve sur E-SPACE.

*\*Il est à noter que les pratiques en matière de science ouverte constitueront un élément valorisant du dossier (et plus particulièrement du CV), sans être un critère d'évaluation obligatoire.*

*2.2.3.2 Candidat spécialiste doctorant renouvellement (CSD-REN), 2 ans éventuellement renouvelable deux fois*

---

Pour toute candidature CSD-REN : [Annexes particulières](#)

**Dates-clés de l'appel 2026** : voir en page 20

**Procédure de soumission :**

La demande de renouvellement doit être introduite au cours de la deuxième année de chaque mandat CSD accordé. Pour les chercheurs pouvant en bénéficier, le FNRS donne accès au formulaire électronique sur l'application E-SPACE.

La demande de CSD-REN se fait uniquement en ligne sur E-SPACE. Après la validation par le candidat, la proposition est contrôlée et validée par le promoteur, puis par les autorités rectorales.

Excepté pour le deuxième renouvellement du mandat (CSD-REN2), à la demande est joint un document d'avis à compléter par le Comité d'accompagnement (Comité de thèse). Ce document complété et signé devra être transmis à la cellule recherche de l'institution de la CFB (ou Rectorat) pour signature par les autorités académiques. Celles-ci transmettront ce document au FNRS au plus tard pour le 31 mai de l'année de l'appel Bourses et Mandats considéré.

**Évaluation de la proposition :**

Excepté pour le deuxième renouvellement du mandat (CSD-REN2), l'évaluation de la demande CSD-REN est basée sur le document joint, dans lequel l'instance académique est appelée à donner son avis sur la faisabilité du projet et à confirmer que la thèse devrait être défendue à l'issue du mandat.

Concernant le deuxième renouvellement du mandat (CSD-REN2), la candidature fait l'objet d'une évaluation par la Commission scientifique compétente.

---

*2.2.3.3 Mandat de Spécialiste doctorant (SD), mandat initial : 2 ans*

Pour toute candidature SD : [Annexes particulières](#)

**Dates-clés de l'appel 2026** : voir en page 20

**Spécificités de ce mandat :**

Ce mandat est destiné à un médecin spécialiste agréé pour réaliser un doctorat dans un des domaines du secteur de la santé.

La durée maximale de ce mandat mi-temps est de 2 ans, éventuellement renouvelable une fois (soit une durée totale maximale de 4 ans).

**Critères d'éligibilité :**

Peut être candidat à un mandat de SD, le titulaire du grade académique de médecin qui bénéficie, au plus tard à la date à laquelle le mandat postulé doit prendre cours, à savoir le 1<sup>er</sup> octobre de l'année pendant laquelle il lui est attribué, d'un diplôme de spécialisation médicale.

**Règle particulière de candidature :**

Le candidat à un mandat de SD doit avoir obtenu son agrément comme médecin spécialiste de l'une des trois Communautés compétentes en matière d'agrément depuis au maximum 3 ans, ce délai expirant à la date à laquelle le mandat postulé doit prendre cours, à savoir le 1<sup>er</sup> octobre de l'année pendant laquelle il lui est attribué.

### Possibilité d'ajout d'année(s) supplémentaire(s) :

Le délai maximum pour le calcul de l'éligibilité basé sur l'ancienneté du grade académique requis est augmenté de :

- 15 mois par accouchement quel que soit le nombre d'enfants par accouchement ;
- 12 mois par enfant dont la candidate ou le candidat est parent<sup>(1)</sup> (en qualité de parente ou parent légal, coparente ou coparent, mère ou père adoptif, coparente ou coparent adoptif, ou de toute autre forme de filiation légale établie par reconnaissance ou décision judiciaire) et dont elle n'a pas accouché ;
- 12 mois pour les candidates et candidats ayant accueilli simultanément un ou plusieurs enfants en tant que parente ou parent d'accueil<sup>(2)</sup> désigné comme tel par le tribunal, par un service de placement agréé par la communauté compétente ou par un service communautaire compétent en matière de protection de la jeunesse (services de l'Aide à la Jeunesse, Comité pour l'aide spéciale à la Jeunesse) dans le cadre d'un placement de longue durée.

Ces durées sont cumulables.

<sup>(1)</sup> En cas de grossesse multiple, le parent n'ayant pas accouché verra son extension d'éligibilité plafonnée à 12 mois.

<sup>(2)</sup> En cas d'accueil d'une fratrie, le parent concerné verra son extension d'éligibilité plafonnée à 12 mois.

### Procédure de soumission :

La demande de SD se fait uniquement en ligne sur E-SPACE. Après la validation par le candidat, la proposition est contrôlée et validée par le promoteur, puis par les autorités recto- rales.

### Contenu et évaluation de la proposition :

Le contenu s'articule autour des 3 dimensions propres aux instruments "chercheur", avec un poids attribué à chaque dimension pour le calcul de la note globale de la proposition :

- qualité du candidat (60%) : CV académique\*, avis du promoteur (créativité, capacités intellectuelles...)
- qualité du projet (25%) : faisabilité, méthodologie, originalité, impact potentiel ;
- environnement de recherche (15%) ;

Le détail des informations demandées au proposant se retrouve sur E-SPACE.

*\*Il est à noter que les pratiques en matière de science ouverte constitueront un élément valorisant du dossier (et plus particulièrement du CV), sans être un critère d'évaluation obli- gatoire.*

### 2.2.3.4 Spécialiste doctorant renouvellement (SD-REN) : 2 ans maximum

Pour toute candidature SD-REN : [Annexes particulières](#)

**Dates-clés de l'appel 2026** : voir en page 20

### Procédure de soumission :

La demande de renouvellement doit être introduite au cours de la deuxième année du premier mandat. Pour les chercheurs pouvant en bénéficier, le FNRS donne accès au for- mulaire électronique sur l'application E-SPACE.

La demande de SD-REN se fait uniquement en ligne sur E-SPACE. Après la validation par le candidat, la proposition est contrôlée et validée par le promoteur, puis par les autorités rectorales.

À la demande est joint un document d'avis à compléter par le Comité d'accompagnement (Comité de thèse). Ce document complété et signé devra être transmis à la cellule recherche de l'institution de la CFB (ou Rectorat) pour signature par les autorités académiques. Celles-ci transmettront ce document au FNRS au plus tard pour le 31 mai de l'année de l'appel Bourses et Mandats considéré.

### **Évaluation de la proposition :**

L'évaluation de la demande SD-REN est basée sur le document joint, dans lequel l'instance académique est appelée à donner son avis sur la faisabilité du projet et à confirmer que la thèse devrait être défendue à l'issue du mandat.

## **2.2.4 MANDAT DE VÉTÉRINAIRE CLINICIEN-CHERCHEUR DOCTORANT (MI-TEMPS)**

Cette catégorie est réservée à des médecins vétérinaires en cours de spécialisation clinique afin de leur permettre de préparer et présenter une thèse de doctorat tout en assurant la continuité d'une activité à mi-temps dans le cadre de leur formation clinique.

### **Conditions de fonctionnement du mandat :**

Le clinicien conserve son salaire hospitalier (poste temps plein) ; le FNRS verse directement à l'université à laquelle est attaché le clinicien une compensation (plafonnée) à titre de remboursement pour les activités cliniques non assurées pendant le temps que celui-ci consacre à la recherche.

La durée de ce mandat mi-temps est de 2 ans, éventuellement renouvelable une fois (soit une durée totale maximale de 4 ans).

Le candidat qui obtient un mandat de VETE-CCD doit, au plus tard au moment de l'octroi, être inscrit à l'École doctorale en Sciences vétérinaires près le FNRS.

### **2.2.4.1 Vétérinaire Clinicien-Chercheur Doctorant (VETE-CCD), mandat initial : 2 ans**

Pour toute candidature VETE-CCD : [Annexes particulières](#)

**Dates-clés de l'appel 2026** : voir en page 20

### **Critères d'éligibilité :**

En plus des critères généraux applicables aux mandats doctoraux, il existe des critères spécifiques au VETE-CCD :

- être titulaire du grade académique de médecin vétérinaire
- être âgé de moins de 35 ans à la date limite de validation de sa candidature par les autorités académiques (recteurs),
- être engagé depuis au moins deux ans dans un 'Residency training programme' (internship inclus) approuvé par les instances européennes (Collèges européens reconnus par l'European Board of Veterinary Specialisation), au plus tard à la date à laquelle le mandat postulé doit prendre cours, à savoir le 1<sup>er</sup> octobre de l'année pendant laquelle il lui est attribué.

### **Procédure de soumission :**

La demande de VETE-CCD se fait uniquement en ligne sur E-SPACE. Après la validation par le candidat, la proposition est contrôlée et validée par le promoteur, puis par les autorités rectorales.

### **Contenu et évaluation de la proposition :**

Le contenu s'articule autour des 3 dimensions propres aux instruments "chercheur", avec un poids attribué à chaque dimension pour le calcul de la note globale de la proposition :

- qualité du candidat (60%) : CV académique\*, avis du promoteur (créativité, capacités intellectuelles...);
- qualité du projet (25%) : faisabilité, méthodologie, originalité, impact potentiel ;
- environnement de recherche (15%) ;

Le détail des informations demandées au proposant se retrouve sur E-SPACE.

*\*Il est à noter que les pratiques en matière de science ouverte constitueront un élément valorisant du dossier (et plus particulièrement du CV), sans être un critère d'évaluation obligatoire.*

#### 2.2.4.2 Vétérinaire Clinicien-Chercheur Doctorant renouvellement (VETE-CCD-REN) : 2 ans maximum

Pour toute candidature VETE-CCD-REN : [Annexes particulières](#)

**Dates-clés de l'appel 2026** : voir en page 20

##### **Procédure de soumission :**

La demande de renouvellement doit être introduite au cours de la deuxième année du premier mandat. Pour les chercheurs pouvant en bénéficier, le FNRS donne accès au formulaire électronique sur l'application E-SPACE.

La demande de VETE-CCD-REN se fait uniquement en ligne sur E-SPACE. Après la validation par le candidat, la proposition est contrôlée et validée par le promoteur, puis par les autorités rectorales.

À la demande est joint un document d'avis à compléter par le Comité d'accompagnement (Comité de thèse). Ce document complété et signé devra être transmis à la cellule recherche de l'institution de la CFB (ou Rectorat) pour signature par les autorités académiques. Celles-ci transmettront ce document au FNRS au plus tard pour le 31 mai de l'année de l'appel Bourses et Mandats considéré.

##### **Évaluation de la proposition :**

L'évaluation de la demande VETE-CCD-REN est basée sur le document joint, dans lequel l'instance académique est appelée à donner son avis sur la faisabilité du projet et à confirmer que la thèse devrait être défendue à l'issue du mandat.

#### 2.2.5 BOURSE SPÉCIALE DE DOCTORAT POUR ENSEIGNANT DU SECONDAIRE (1 AN)

Les BSD sont destinées à des enseignants de l'enseignement secondaire, diplômés universitaires de la CFB bénéficiant de la stabilité d'emploi et pouvant obtenir une mise en disponibilité d'un an avec certitude de réintégrer leur poste à la fin de ce congé, afin de leur permettre d'achever un travail de recherches en vue de l'obtention d'un titre de docteur à thèse dans une université de la CFB.

##### 2.2.5.1 Bourse Spéciale de Doctorat Doctorant (BSD), 1 an

Pour toute candidature Bourse spéciale de doctorat (BSD) : [Annexes particulières](#)

**Dates-clés de l'appel 2026** : voir en page 20

### **Critères d'éligibilité :**

En plus des critères généraux applicables aux mandats doctoraux, il existe des critères spécifiques à la BSD :

- être âgé d'au moins 28 ans à la date à laquelle la bourse prend cours ;
- ne pas avoir dépassé l'âge de 45 ans à la date à laquelle la bourse prend cours ;
- bénéficier de la stabilité de l'emploi et pouvoir obtenir la mise en disponibilité avec certitude de réintégration.

### **Règle restrictive de candidature :**

Nul ne peut se porter candidat à une BSD s'il en a déjà bénéficié, fût-ce pour une partie de sa durée normale.

### **Conditions de fonctionnement du mandat :**

La BSD est d'une durée d'un an. Elle prend cours le 1<sup>er</sup> septembre de l'année de l'octroi et se termine le 31 août de l'année suivante.

### **Procédure de soumission :**

Pour introduire une BSD, une demande d'accès devra être sollicitée au FNRS par e-mail à [bourses-mandats@frs-fnrs.be](mailto:bourses-mandats@frs-fnrs.be) en précisant en objet « Appel BSD 2026 » et en joignant :

- un curriculum vitae mettant en exergue la fonction d'enseignant de l'enseignement secondaire avec un horaire complet en incluant date de naissance, diplômes obtenus, parcours professionnel ainsi que les informations concernant la thèse de doctorat : date de début, université CFB et promoteur ;
- une attestation de mise en disponibilité émanant de l'établissement où le candidat exerce sa fonction d'enseignant.

La demande de BSD se fait uniquement en ligne sur E-SPACE. Après la validation par le candidat, la proposition est contrôlée et validée par le promoteur, puis par les autorités rectorales.

À la demande est joint un document d'avis à compléter par le Comité d'accompagnement (Comité de thèse). Ce document complété et signé devra être transmis à la cellule recherche de l'institution de la CFB (ou Rectorat) pour signature par les autorités académiques. Celles-ci doivent transmettre ce document au FNRS au plus tard pour le 31 mai de l'année de l'appel Bourses et Mandats considéré.

Le candidat doit fournir également une attestation de son promoteur, par laquelle celui-ci :

- prend la responsabilité scientifique du travail de recherches ;
- patronne le candidat devant la Faculté où il désire présenter son doctorat ;
- certifie que le travail est suffisamment avancé pour qu'il puisse être achevé en un an de travail à temps plein ;
- certifie que la recherche ne peut être menée à terme si l'intéressé ne peut être libéré de ses charges.

Les annexes doivent parvenir au FNRS au plus tard à la date limite de validation par les autorités académiques (recteurs).

### **Contenu de la proposition :**

Les éléments demandés au candidat sont essentiellement relatifs à son parcours, son projet de thèse avec le plan de travail et son état d'avancement.

### **Évaluation de la proposition :**

L'évaluation de la candidature BSD est basée sur le document joint, dans lequel l'instance académique est appelée à donner son avis sur la faisabilité du projet et à confirmer que la thèse sera défendue à l'issue de la bourse.

## 2.3 POST-DOCTORANTS

### Objectifs des instruments :

Ces mandats sont destinés aux chercheurs détenteurs du grade académique de Docteur à thèse afin d'approfondir leur expérience de la recherche.

Deux instruments destinés aux postdoctorants sont disponibles dans le cadre de l'appel "chercheur" :

- le mandat de Chargé de recherches, mandat de recherche à plein temps (tous domaines) ;
- le mandat de Candidat spécialiste postdoctorant, mandat de recherche mi-temps pour des médecins cliniciens ;
- le mandat de Spécialiste postdoctorant, mandat de recherche mi-temps pour les médecins spécialistes agréés.

### 2.3.1 DATES-CLÉS DE L'APPEL 2026 POUR LES CHERCHEURS POST-DOCTORANTS

INSTRUMENTS			APPEL BOURSES ET MANDATS 2026		
			DATES ET HEURES <sup>16</sup> LIMITES DE VALIDATION ÉLECTRONIQUE SUR E-SPACE		
			CANDIDAT	PROMOTEUR	RECTEUR
CHERCHEUR POSTDOC	Chercheur qualifié	CQ	Jeudi 8 janvier à 14h*	Jeudi 15 janvier à 14h	Vendredi 23 janvier à 14h
	Chargé de recherches	CR	Mardi 20 janvier à 14h*	Mardi 27 janvier à 14h	Lundi 2 février à 14h
	Candidat spécialiste postdoctorant	CSPD			
	Spécialiste postdoctorant	SPD			
	Spécialiste postdoctorant renouvellement	SPD-REN			
	Chercheur clinicien	CCL			
	Chercheur clinicien renouvellement	CCL-REN			
	Maître de recherches	MR			
	Directeur de recherches	DR			
	Mandat d'impulsion scientifique - mobilité Ulysse	MISU			
	Mandat d'impulsion scientifique - mobilité Ulysse prolongation	MISU-PROL			

\*Attention : il s'agit d'une **date et d'une heure limites fixes**. Le proposant ne pourra plus modifier, sauvegarder ou soumettre sa candidature une fois ce délai passé. Dès lors, il est tenu de s'assurer de la soumettre dans les délais.

<sup>16</sup>Toutes les heures sont exprimées en heure locale de Bruxelles.

## 2.3.2 CHARGÉ DE RECHERCHES (PLEIN TEMPS)

---

### Conditions de fonctionnement du mandat :

Le mandat de Chargé de recherches (CR) est d'une durée de 3 ans. Tout mandataire CR a la possibilité d'utiliser les 3 années de son mandat sur une durée de 6 ans sous certaines conditions détaillées à l'article 8 du [règlement](#).

Le titulaire d'un mandat de CR bénéficie d'un crédit de fonctionnement pour lui permettre de conduire ses recherches.

#### 2.3.2.1 Chargé de recherches<sup>17</sup> (CR) : 3 ans

---

Pour toute candidature CR : [Annexes particulières](#)

**Dates-clés de l'appel 2026** : voir en page 30

### Critères d'éligibilité :

Le candidat à un mandat de CR devra répondre à l'une de ces deux conditions :

- être détenteur d'un diplôme de doctorat à thèse (Ph.D.) depuis au maximum 5 ans, au plus tard à la date limite de validation par les autorités académiques (recteurs)

#### **ou**

- être titulaire dudit diplôme, au plus tard le 1<sup>er</sup> mai de l'année de l'appel Bourses et Mandats considéré (dans ce cas, une [déclaration sur l'honneur](#) devra être chargée dans le formulaire).

Possibilité d'ajout d'année(s) supplémentaire(s) :

Le délai maximum pour le calcul de l'éligibilité basé sur l'ancienneté du grade académique requis est augmenté de :

- 15 mois par accouchement quel que soit le nombre d'enfants par accouchement ;
- 12 mois par enfant dont la candidate ou le candidat est parent<sup>(1)</sup> (en qualité de parente ou parent légal, coparente ou coparent, mère ou père adoptif, coparente ou coparent adoptif, ou de toute autre forme de filiation légale établie par reconnaissance ou décision judiciaire) et dont elle n'a pas accouché ;
- 12 mois pour les candidates et candidats ayant accueilli simultanément un ou plusieurs enfants en tant que parente ou parent d'accueil<sup>(2)</sup> désigné comme tel par le tribunal, par un service de placement agréé par la communauté compétente ou par un service communautaire compétent en matière de protection de la jeunesse (services de l'Aide à la Jeunesse, Comité pour l'aide spéciale à la Jeunesse) dans le cadre d'un placement de longue durée.

Ces durées sont cumulables.

<sup>(1)</sup> En cas de grossesse multiple, le parent n'ayant pas accouché verra son extension d'éligibilité plafonnée à 12 mois.

<sup>(2)</sup> En cas d'accueil d'une fratrie, le parent concerné verra son extension d'éligibilité plafonnée à 12 mois.

### Règle restrictive de candidature :

Nul ne peut se porter candidat au mandat CR s'il en a déjà bénéficié, fût-ce pour une partie de sa durée normale.

---

<sup>17</sup> Pour les candidats à un mandat de chargé de recherches qui prévoient un ou plusieurs séjours de recherche, il leur sera demandé de joindre une lettre d'acceptation ou un échange de courriers électroniques attestant des démarches déjà entamées.

**Procédure de soumission :**

La demande de mandat de CR se fait uniquement en ligne sur E-SPACE. Après la validation par le candidat, la proposition est contrôlée et validée par le promoteur, puis validée par les autorités rectorales.

**Contenu et évaluation de la proposition :**

Le contenu s'articule autour des 3 dimensions propres aux instruments "chercheur", avec un poids attribué à chaque dimension pour le calcul de la note globale de la proposition :

- qualité du candidat (40%) : nombre et qualité des publications (revues, citations...), avis du promoteur (créativité, capacités intellectuelles, indépendance...), obtention de prix, pratiques en matière de science ouverte\* ;
- qualité du projet (40%) : faisabilité, méthodologie, originalité, impact potentiel ;
- environnement de recherche (20%).

Le détail des informations demandées au proposant se retrouve sur E-SPACE.

\*Il est à noter que les pratiques en matière de science ouverte constitueront un élément valorisant du dossier (et plus particulièrement du CV), sans être un critère d'évaluation obligatoire.

### **2.3.3 MANDATS POSTDOC POUR MÉDECINS CLINIENS (MI-TEMPS)**

---

Cette catégorie est réservée à des médecins cliniciens qui souhaitent se consacrer à la recherche fondamentale tout en assurant la continuité d'une activité hospitalière à mi-temps.

Le promoteur du candidat à un mandat de Candidat spécialiste postdoctorant (CSPD) ou de Spécialiste postdoctorant (SPD) doit être nommé au sein d'une université de la CFB qui dispose d'une faculté de médecine offrant un cursus complet.

#### **Conditions de fonctionnement du mandat :**

Le médecin clinicien conserve son salaire hospitalier (poste temps plein) ; le FNRS verse directement à l'hôpital dans lequel il est engagé une compensation (plafonnée) à titre de remboursement pour les activités cliniques non assurées pendant le temps que celui-ci consacre à la recherche.

### 2.3.3.1 Mandat de Candidat spécialiste postdoctorant (CSPD), mandat initial : 2 ans

Pour toute candidature CSPD : [Annexes particulières](#)

**Dates-clés de l'appel 2026** : voir en page 30

#### **Spécificités de ce mandat :**

Ce mandat est destiné à un médecin qui effectue des recherches de niveau postdoctoral en suivant un master de spécialisation.

La durée maximale de ce mandat mi-temps est de 2 ans éventuellement renouvelable deux fois (soit une durée totale maximale de 6 ans).

Un mandat mi-temps de candidat spécialiste postdoctorant peut débuter à n'importe quel moment de la spécialisation mais doit se terminer au plus tard 4 ans après la fin de la spécialisation.

#### **Critères d'éligibilité :**

Le candidat à un mandat de CSPD devra répondre aux deux conditions suivantes :

- être titulaire du grade académique de médecin,
- être détenteur d'un diplôme de doctorat à thèse (Ph.D.) dans un des domaines du secteur de la santé depuis au maximum 5 ans, au plus tard à la date limite de validation par les autorités académiques (recteurs),

#### **ou**

- être titulaire dudit diplôme, au plus tard le 1<sup>er</sup> mai de l'année de l'appel Bourses et Mandats considéré (dans ce cas, une [déclaration sur l'honneur](#) devra être chargée dans le formulaire).

#### **Possibilité d'ajout d'année(s) supplémentaire(s) :**

Le délai maximum pour le calcul de l'éligibilité basé sur l'ancienneté du grade académique requis est augmenté de :

- 15 mois par accouchement quel que soit le nombre d'enfants par accouchement ;
- 12 mois par enfant dont la candidate ou le candidat est parent<sup>(1)</sup> (en qualité de parente ou parent légal, coparente ou coparent, mère ou père adoptif, coparente ou coparent adoptif, ou de toute autre forme de filiation légale établie par reconnaissance ou décision judiciaire) et dont elle n'a pas accouché ;
- 12 mois pour les candidates et candidats ayant accueilli simultanément un ou plusieurs enfants en tant que parente ou parent d'accueil<sup>(2)</sup> désigné comme tel par le tribunal, par un service de placement agréé par la communauté compétente ou par un service communautaire compétent en matière de protection de la jeunesse (services de l'Aide à la Jeunesse, Comité pour l'aide spéciale à la Jeunesse) dans le cadre d'un placement de longue durée.

Ces durées sont cumulables.

<sup>(1)</sup> En cas de grossesse multiple, le parent n'ayant pas accouché verra son extension d'éligibilité plafonnée à 12 mois.

<sup>(2)</sup> En cas d'accueil d'une fratrie, le parent concerné verra son extension d'éligibilité plafonnée à 12 mois.

#### **Procédure de soumission :**

La demande de CSPD se fait uniquement en ligne sur E-SPACE. Après la validation par le candidat, la proposition est contrôlée et validée par le promoteur, puis par les autorités rectorales.

#### **Contenu et évaluation de la proposition :**

Le contenu s'articule autour des 3 dimensions propres aux instruments "chercheur", avec un poids attribué à chaque dimension pour le calcul de la note globale de la proposition :

- qualité du candidat (40%) : nombre et qualité des publications (revues, citations...), avis du promoteur (créativité, capacités intellectuelles, indépendance...), obtention de prix, pratiques en matière de science ouverte\* ;
- qualité du projet (40%) : faisabilité, méthodologie, originalité, impact potentiel ;
- environnement de recherche (20%).

Le détail des informations demandées au proposant se retrouve sur E-SPACE.

\*Il est à noter que les pratiques en matière de science ouverte constitueront un élément valorisant du dossier (et plus particulièrement du CV), sans être un critère d'évaluation obligatoire.

### 2.3.3.2 Mandat de Spécialiste postdoctorant (SPD), mandat initial : 2 ans

Pour toute candidature SPD : [Annexes particulières](#)

**Dates-clés de l'appel 2026** : voir en page 30

#### Spécificités du mandat :

Le mandat mi-temps de SPD se compose d'une période probatoire de 6 ans, scindée en trois mandats d'une durée de 2 ans, suivie de mandats d'une durée de 4 ans, renouvelables sans limite. À partir du 1<sup>er</sup> renouvellement d'une durée de 4 ans, l'intitulé du mandat devient chercheur clinicien (CCL).

Évolution de la carrière et cycles d'évaluations scientifiques			
Période	Durée	Mandat sollicité	Évaluation scientifique
<b>1<sup>ère</sup> période (6 ans)</b>	2 ans	Spécialiste postdoctorant (SPD)	Procédure en deux étapes : - évaluation individuelle par des experts à distance - évaluation en Commission scientifique (CS)
	2 ans	SPD 1 <sup>er</sup> renouvellement	Non applicable (renouvellement sur simple demande)
	2 ans	SPD 2 <sup>e</sup> renouvellement	Évaluation en CS
<b>2<sup>e</sup> période*</b> (rapports annuels d'activités)	4 ans	Chercheur clinicien (CCL)	Évaluation en CS
	4 ans	CCL 1 <sup>er</sup> renouvellement et suivants	Évaluation en CS

\* En cas de changement d'hôpital, de service ou de thématique du projet de recherches durant le mandat, le titulaire du mandat est tenu d'en informer le FNRS qui procèdera à une réévaluation du dossier.

#### Critères d'éligibilité :

Le candidat à un mandat de SPD devra répondre aux 2 conditions suivantes :

- être titulaire du grade académique de médecin spécialiste,
- être détenteur d'un diplôme de doctorat à thèse (Ph.D.) dans un des domaines du secteur de la santé depuis au maximum 5 ans, au plus tard à la date limite de validation par les autorités académiques (recteurs),

## **ou**

- être titulaire dudit diplôme, au plus tard le 1<sup>er</sup> mai de l'année de l'appel Bourses et Mandats considéré (dans ce cas, une [déclaration sur l'honneur](#) devra être chargée dans le formulaire).

### Possibilité d'ajout d'année(s) supplémentaire(s) :

Le délai maximum pour le calcul de l'éligibilité basé sur l'ancienneté du grade académique requis est augmenté de :

- 15 mois par accouchement quel que soit le nombre d'enfants par accouchement ;
- 12 mois par enfant dont la candidate ou le candidat est parent<sup>(1)</sup> (en qualité de parente ou parent légal, coparente ou coparent, mère ou père adoptif, coparente ou coparent adoptif, ou de toute autre forme de filiation légale établie par reconnaissance ou décision judiciaire) et dont elle n'a pas accouché ;
- 12 mois pour les candidates et candidats ayant accueilli simultanément un ou plusieurs enfants en tant que parente ou parent d'accueil<sup>(2)</sup> désigné comme tel par le tribunal, par un service de placement agréé par la communauté compétente ou par un service communautaire compétent en matière de protection de la jeunesse (services de l'Aide à la Jeunesse, Comité pour l'aide spéciale à la Jeunesse) dans le cadre d'un placement de longue durée.

Ces durées sont cumulables.

<sup>(1)</sup> En cas de grossesse multiple, le parent n'ayant pas accouché verra son extension d'éligibilité plafonnée à 12 mois.

<sup>(2)</sup> En cas d'accueil d'une fratrie, le parent concerné verra son extension d'éligibilité plafonnée à 12 mois.

### **Procédure de soumission :**

La demande de SPD se fait uniquement en ligne sur E-SPACE. Après la validation par le candidat, la proposition est contrôlée et validée par le promoteur, puis par les autorités rectorales.

### **Contenu et évaluation de la proposition :**

Le contenu s'articule autour des 3 dimensions propres aux instruments "chercheur", avec un poids attribué à chaque dimension pour le calcul de la note globale de la proposition :

- qualité du candidat (40%) : nombre et qualité des publications (revues, citations...), avis du promoteur (créativité, capacités intellectuelles, indépendance...), obtention de prix, pratiques en matière de science ouverte\* ;
- qualité du projet (40%) : faisabilité, méthodologie, originalité, impact potentiel ;
- environnement de recherche (20%).

Le détail des informations demandées au proposant se retrouve sur E-SPACE.

\*Il est à noter que les pratiques en matière de science ouverte constitueront un élément valorisant du dossier (et plus particulièrement du CV), sans être un critère d'évaluation obligatoire.

### *2.3.3.3 Mandat de Spécialiste postdoctorant renouvellement (SPD-REN), 2 ans éventuellement renouvelable une fois*

---

Pour toute candidature SPD-REN : [Annexes particulières](#)

**Dates-clés de l'appel 2026** : voir en page 30

**Procédure de soumission :**

Pour les chercheurs pouvant en bénéficier, le FNRS donne accès au formulaire électronique sur l'application E-SPACE.

La demande de SPD-REN se fait uniquement en ligne sur E-SPACE. Après la validation par le candidat, la proposition est contrôlée et validée par le promoteur, puis par les autorités rectorales.

**Évaluation de la proposition :**

Le premier renouvellement du mandat de spécialiste postdoctorant doit être sollicité lors de la deuxième année du mandat et s'effectue sur simple demande du candidat.

Le deuxième renouvellement fait l'objet d'une évaluation par la Commission scientifique compétente.

**Contenu et évaluation de la proposition lors du deuxième renouvellement :**

Le contenu s'articule autour des 3 dimensions propres aux instruments "chercheur", avec un poids attribué à chaque dimension pour le calcul de la note globale de la proposition :

- qualité du candidat (40%) : nombre et qualité des publications (revues, citations...), avis du promoteur (créativité, capacités intellectuelles, indépendance...), obtention de prix, pratiques en matière de science ouverte\* ;
- qualité du projet (40%) : faisabilité, méthodologie, originalité, impact potentiel ;
- environnement de recherche (20%).

Le détail des informations demandées au proposant se retrouve sur E-SPACE.

\*Il est à noter que les pratiques en matière de science ouverte constitueront un élément valorisant du dossier (et plus particulièrement du CV).

2.3.3.4 Mandat de Chercheur clinicien (CCL) et renouvellements (CCL-REN), 4 ans renouvelable

---

Pour toute candidature CCL : [Annexes particulières](#)

Pour toute candidature CCL-REN : [Annexes particulières](#)

**Dates-clés de l'appel 2026** : voir en page 30

**Procédure de soumission :**

Pour les chercheurs pouvant en bénéficier, le FNRS donne accès au formulaire électronique sur l'application E-SPACE.

La demande de CCL ou CCL-REN se fait uniquement en ligne sur E-SPACE. Après la validation par le candidat, la proposition est contrôlée et validée par le promoteur, puis par les autorités rectorales.

**Évaluation de la proposition :**

Le mandat fait l'objet d'une évaluation par la Commission scientifique compétente.

**Contenu et évaluation de la proposition :**

Le contenu s'articule autour des 3 dimensions propres aux instruments "chercheur", avec un poids attribué à chaque dimension pour le calcul de la note globale de la proposition :

- qualité du candidat (40%) : nombre et qualité des publications (revues, citations...), avis du promoteur (créativité, capacités intellectuelles, indépendance...), obtention de prix, pratiques en matière de science ouverte\* ;
- qualité du projet (40%) : faisabilité, méthodologie, originalité, impact potentiel ;

- environnement de recherche (20%).

Le détail des informations demandées au proposant se retrouve sur E-SPACE.

\*Il est à noter que les pratiques en matière de science ouverte constitueront un élément valorisant du dossier (et plus particulièrement du CV), sans être un critère d'évaluation obligatoire.

## 2.4 CHERCHEURS PERMANENTS

Le mandat de chercheur permanent est un instrument qui permet à un chercheur de se consacrer à la recherche. Ce mandat à durée indéterminée comprend 3 niveaux :

- le mandat de Chercheur qualifié (CQ),
- le mandat de Maître de recherches (MR), qui est une promotion du mandat de CQ basée sur le mérite,
- le mandat de Directeur de recherches (DR), qui est une promotion du mandat de MR basée sur le mérite.

### 2.4.1 MANDAT DE CHERCHEUR QUALIFIÉ<sup>18</sup> (CQ)

---

Pour toute candidature CQ : [Annexes particulières](#)

**Dates-clés de l'appel 2026** : voir en page 30

#### Critères d'éligibilité :

Le candidat à un mandat de CQ devra être titulaire du grade académique de docteur, obtenu après soutenance d'une thèse, délivré par une institution universitaire et ce, depuis au maximum 10 ans, au plus tard à la date limite de validation par les autorités académiques (recteurs).

#### Possibilité d'ajout d'année(s) supplémentaire(s) :

Le délai maximum pour le calcul de l'éligibilité basé sur l'ancienneté du grade académique requis est augmenté de :

- 15 mois par accouchement quel que soit le nombre d'enfants par accouchement ;
- 12 mois par enfant dont la candidate ou le candidat est parent<sup>(1)</sup> (en qualité de parente ou parent légal, coparente ou coparent, mère ou père adoptif, coparente ou coparent adoptif, ou de toute autre forme de filiation légale établie par reconnaissance ou décision judiciaire) et dont elle n'a pas accouché ;
- 12 mois pour les candidates et candidats ayant accueilli simultanément un ou plusieurs enfants en tant que parente ou parent d'accueil<sup>(2)</sup> désigné comme tel par le tribunal, par un service de placement agréé par la communauté compétente ou par un service communautaire compétent en matière de protection de la jeunesse (services de l'Aide à la Jeunesse, Comité pour l'aide spéciale à la Jeunesse) dans le cadre d'un placement de longue durée.

Ces durées sont cumulables.

<sup>(1)</sup> En cas de grossesse multiple, le parent n'ayant pas accouché verra son extension d'éligibilité plafonnée à 12 mois.

<sup>(2)</sup> En cas d'accueil d'une fratrie, le parent concerné verra son extension d'éligibilité plafonnée à 12 mois.

---

<sup>18</sup> En ce qui concerne les candidats à un mandat de Chercheur qualifié, les Commissions scientifiques ne proposeront pas un classement mais un lot de maximum 4 candidats, classés A, recommandés pour une nomination dans l'année en cours. La taille de ce lot (ou liste de présélection) sera augmentée si le nombre total de candidatures dépasse 16, en ajoutant une place par groupe de 4 candidatures supplémentaires. Aucun recrutement ne sera autorisé en dehors du lot. Les Commissions scientifiques font ainsi des propositions de recrutement, la sélection finale étant réalisée par le Conseil d'administration du FNRS, éclairé d'une part par les avis des Commissions scientifiques et d'autre part par les stratégies institutionnelles respectives et les disponibilités des postes permanents attribués aux universités.

**Règle restrictive de candidature :**

Un candidat qui aurait auparavant démissionné de son mandat de CQ ne peut solliciter un nouveau mandat.

**Condition de fonctionnement du mandat :**

Le titulaire d'un mandat de CQ bénéficie d'un crédit de fonctionnement durant les 3 premières années de son mandat.

**Procédure de soumission :**

La demande de mandat CQ se fait uniquement en ligne sur E-SPACE. Après la validation par le candidat, la proposition est contrôlée et validée par le promoteur, puis validée par les autorités rectorales.

**Contenu et évaluation de la proposition :**

Le contenu s'articule autour des 3 dimensions propres aux instruments "chercheur" auxquelles s'ajoute la dimension potentiel/reconnaissance internationale. Un poids est attribué à chacune d'elles pour le calcul de la note globale de la proposition :

- qualité du candidat (40%) : nombre et qualité des publications (revues, citations...), avis du promoteur et de 3 personnes de référence de réputation internationale (créativité, rayonnement international, aptitude à développer une équipe, indépendance...), obtention de financements de projets et bourses, obtention de prix, pratiques en matière de science ouverte\* ;
- qualité du projet (25%) : faisabilité, méthodologie, originalité, impact potentiel ;
- environnement de recherche (10%) ;
- potentiel/reconnaissance internationale (25%) : séjour de longue durée à l'étranger<sup>19</sup>, invitations à des exposés internationaux, collaborations actives, participations à des réseaux.

Le détail des informations demandées au proposant se retrouve sur E-SPACE.

*\*Il est à noter les pratiques en matière de science ouverte constitueront un élément valorisant du dossier (et plus particulièrement du CV), sans être un critère d'évaluation obligatoire.*

#### 2.4.2 PROMOTION : MAITRE DE RECHERCHES (MR)

---

**Dates-clés de l'appel 2026 :** voir en page 30

**Critères d'éligibilité :**

Tel que précisé à l'article 10, §1 du Règlement :

« Le titulaire du mandat de CQ du FNRS peut solliciter la promotion au titre de MR à partir de la huitième année académique qui suit sa nomination et ce, pour autant qu'il exerce, durant ces années, une activité de recherche fondamentale. »

**Règles restrictives de candidature :**

Un candidat qui aurait auparavant démissionné de son mandat de MR ne peut solliciter un nouveau mandat.

La promotion au titre de MR ne pourra pas être sollicitée plus de trois fois sur une période de neuf ans.

**Procédure de soumission :**

---

<sup>19</sup> L'existence d'un séjour de longue durée hors de l'institution d'origine constituera un élément particulièrement valorisant du dossier, qu'il s'agisse d'un séjour en dehors des institutions de la Communauté française de Belgique (CFB) ou dans une autre institution de la CFB.

La demande de promotion MR se fait uniquement en ligne sur E-SPACE. Après la validation par le candidat, la proposition est validée par les autorités rectorales.

### **Contenu et évaluation de la proposition :**

Le contenu fourni est utilisé pour évaluer la pertinence de la promotion demandée par le mandataire :

- qualité du candidat : nombre et qualité des publications (revues, citations...), avis de 3 personnes de référence de réputation internationale (créativité, rayonnement international, aptitude à développer une équipe, indépendance...), obtention de financements de projets et bourses, obtention de prix, pratiques en matière de science ouverte\* ;
- orientation donnée aux travaux de recherches ;
- reconnaissance internationale : séjour de longue durée à l'étranger, invitations à des exposés internationaux, collaborations actives, participations à des réseaux, liste des mémoires de Master et de thèses de Doctorat encadrés.

Le détail des informations demandées au proposant se retrouve sur E-SPACE.

*\*Il est à noter que les pratiques en matière de science ouverte constitueront un élément valorisant du dossier (et plus particulièrement du CV), sans être un critère d'évaluation obligatoire.*

### 2.4.3 PROMOTION : DIRECTEUR DE RECHERCHES (DR)

---

**Dates-clés de l'appel 2026** : voir en page 30

#### **Critères d'éligibilité :**

Tel que précisé à l'article 11, §1 et §3 du Règlement :

« Le mandataire MR qui exerce effectivement son mandat, peut solliciter la promotion au titre de DR dès le début de la 4<sup>e</sup> année de son mandat de MR.

À la date de validation de sa candidature sur [e-space](#), le candidat à un mandat de DR doit avoir mené à terme, en qualité de promoteur, au minimum la supervision d'une thèse de doctorat, ayant fait l'objet d'une défense publique. »

#### **Règles restrictives de candidature :**

Un candidat qui aurait auparavant démissionné de son mandat de DR ne peut solliciter un nouveau mandat.

La promotion au titre de DR ne pourra pas être sollicitée plus de trois fois sur une période de neuf ans.

#### **Procédure de soumission :**

La demande de promotion DR se fait uniquement en ligne sur E-SPACE. Après la validation par le candidat, la proposition est validée par les autorités rectorales.

### **Contenu et évaluation de la proposition :**

Le contenu fourni est utilisé pour évaluer la pertinence de la promotion demandée par le mandataire :

- qualité du candidat : nombre et qualité des publications (revues, citations...), avis de 3 personnes de référence de réputation internationale (créativité, rayonnement international, aptitude à développer une équipe, indépendance...), obtention de financements de projets et bourses, obtention de prix, pratiques en matière de science ouverte\* ;
- orientation donnée aux travaux de recherches ;

- capacité à assurer des responsabilités de supervision et d'encadrement et reconnaissance internationale : séjour de longue durée à l'étranger, invitations à des exposés internationaux, collaborations actives, participations à des réseaux, liste des mémoires de Master et de thèses de Doctorat encadrés.

Le détail des informations demandées au proposant se retrouve sur E-SPACE.

*\*Il est à noter que les pratiques en matière de science ouverte constitueront un élément valorisant du dossier (et plus particulièrement du CV), sans être un critère d'évaluation obligatoire.*

## 2.5 INSTALLATION EN COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE (CFB)

L'objectif du financement accordé dans le cadre du Mandat d'impulsion scientifique - mobilité ULYSSE (MISU) est d'encourager des chercheurs belges ou étrangers hautement qualifiés, et qui exercent une activité de recherche scientifique rémunérée, à l'étranger, à venir la développer dans une université de la CFB.

Le promoteur d'un MISU est rémunéré par l'institution universitaire d'accueil et bénéficie d'un crédit qui peut être affecté à des frais de personnel ainsi qu'à des frais de fonctionnement ou d'équipement. Ce mandat est accordé pour une durée de 2 ans (MISU), avec une prolongation éventuelle d'un an (MISU-PROL).

### Limites budgétaires :

Le MISU permet de solliciter un budget total maximum de :

<b>2 ans</b>	420.000 €
--------------	-----------

Le MISU-PROL permet de solliciter un budget total maximum de :

<b>1 an</b>	210.000 €
-------------	-----------

### 2.5.1 MANDAT D'IMPULSION SCIENTIFIQUE - MOBILITÉ ULYSSE (MISU), MANDAT INITIAL : 2 ANS

L'appel MISU ne sera pas ouvert en 2026.

### Critères d'éligibilité :

Au moment de l'introduction de la candidature, le candidat ne doit pas être titulaire d'un mandat du FNRS.

Le candidat devra répondre aux conditions suivantes au plus tard pour la date limite de validation par les autorités académiques (recteurs) :

- exercer une activité de recherche scientifique à temps plein rémunérée, à l'étranger, depuis au moins cinq ans ;
- avoir effectué un maximum de 12 mois cumulés de séjours de recherche en Belgique sur les cinq dernières années.

### Règle restrictive de candidature :

Nul ne peut se porter candidat plus de trois fois au MISU.

### Profil du candidat :

Le candidat doit être un chercheur actif qui pourra présenter un parcours exemplaire au cours des dix dernières années, démontrant des résultats de recherche significatifs. Il doit avoir les capacités requises pour diriger une équipe de recherche et bénéficier d'une reconnaissance scientifique au niveau international attestée par des récompenses et des prix scientifiques.

### Procédure de soumission et contenu du dossier :

La demande de MISU se fait uniquement en ligne sur E-SPACE. Après la validation par le candidat, la proposition est validée par les autorités rectoriales.

En plus du formulaire électronique, la candidature doit comporter la lettre d'appui du recteur de l'institution universitaire d'accueil.

### **Contenu et évaluation de la proposition :**

Le contenu s'articule autour des 2 dimensions suivantes :

- qualités du promoteur : CV et publications, rayonnement international, principales réalisations en recherche, pratiques en matière de science ouverte\* ;
- qualités du programme de recherche : faisabilité, méthodologie et pertinence, originalité, collaborations.

*\*Il est à noter que les pratiques en matière de science ouverte constitueront un élément valorisant du dossier (et plus particulièrement du CV), sans être un critère d'évaluation obligatoire.*

En plus des critères repris ci-dessus, pour le MISU seront également pris en compte pour l'évaluation de la proposition :

- originalité et nouveauté du projet ;
- lancement possible d'une nouvelle unité de recherche ;
- autonomie scientifique par rapport à toute unité ou tout laboratoire de recherche existant dans l'institution universitaire d'accueil ;
- thématique d'avenir (perspectives de développement du champ de l'étude) ;
- 3 recommandations d'experts scientifiques ;
- expérience scientifique du candidat.

#### **2.5.2 MANDAT D'IMPULSION SCIENTIFIQUE - MOBILITÉ ULYSSE, PROLONGATION (MISU-PROL) : 1 AN**

---

**Dates-clés de l'appel 2026** : voir en page 30

#### **Procédure de soumission :**

La demande de prolongation doit être introduite au cours de la deuxième année du premier mandat. Pour les chercheurs pouvant en bénéficier, le FNRS donne accès au formulaire électronique sur l'application E-SPACE

La demande de MISU-PROL se fait uniquement en ligne sur E-SPACE. Après la validation par le candidat, la proposition est contrôlée et validée par les autorités rectorales.

#### **Évaluation de la proposition :**

La demande de MISU-PROL est évaluée par la Commission de promotion de l'institution universitaire d'accueil.

## ANNEXE

### Commissions scientifiques du FNRS et descripteurs

# Commissions scientifiques, champs descripteurs et mots-clés

## Scientific Commissions, descriptor fields and keywords

Commissions scientifiques et descripteurs tels que décidés par le Conseil d'administration du 03.10.2023  
Scientific Commissions and descriptors such decided by the Board of Trustees on 03.10.2023

SCIENTES HUMAINES ET SOCIALES HUMAN AND SOCIAL SCIENCES	
SHS-1	Sciences Humaines et sociales –1 Human and Social Sciences – 1
	<b>Sciences politiques, relations internationales; Sociologie, communication, études des sciences et technologies; Anthropologie sociale et culturelle; Géographie humaine et sociale, démographie, santé, sciences de la durabilité</b> <b>Political sciences, international relations; Sociology, communication studies, science &amp; technology studies; Social and cultural anthropology; Human and social geography, demography, health, sustainability science</b>
SH2_1	Systèmes politiques, gouvernance Political systems, governance
SH2_2	Démocratisation et mouvements sociaux Democratisation and social movements
SH2_5	Relations internationales, gouvernance mondiale et transnationale International relations, global and transnational governance
SH2_6	Étude du développement, assistance humanitaire Humanitarian assistance and development
FNRS_1	Démocratie Democracy
FNRS_2	Intégration européenne European integration
FNRS_3	Administration publique, politiques publiques Public administration, public policy
FNRS_4	Politiques de science, technologie et innovation Science, technology and innovation policy
SH3_1	Structure sociale, mobilité sociale, innovation sociale Social structure, social mobility, social innovation
SH3_2	Inégalités, discriminations, préjugés Inequalities, discrimination, prejudice
SH3_3	Agression et violence, comportement antisocial, crimes Aggression and violence, antisocial behaviour, crime
SH3_4	Intégration sociale, exclusion, comportement prosocial Social integration, exclusion, prosocial behaviour
SH3_6	Influence sociale; pouvoir et comportement des groupes Social influence; power and group behaviour
SH3_7	Parenté; diversité et identités, genre, relations interethniques Kinship; diversity and identities, gender, interethnic relations
SH3_8	Politiques sociales, aides sociales, travail et emplois Social policies, welfare, work and employment
SH3_9	Pauvreté et diminution de la pauvreté Poverty and poverty alleviation
SH3_10	Sciences religieuses, rituels; représentations symboliques Religious studies, ritual; symbolic representation
FNRS_5	Anthropologie ethnographique Ethnographic anthropology
FNRS_6	Anthropologie sociale et culturelle Social and cultural anthropology
SH3_11	Aspects sociaux de l'enseignement et de l'apprentissage, sociologie de l'éducation, éducation et politiques éducatives Social aspects of teaching and learning, curriculum studies, education and educational policies
SH3_12	Communication et information, réseaux, médias Communication and information, networks, media
SH3_13	Recherche sociale digitale Digital social research
SH3_14	Études sociales des sciences et technologies Social studies of science and technology

SH7_1	Géographie humaine, économique et sociale Human, economic and social geography
SH7_2	Migration Migration
SH7_3	Dynamique des populations: ménages, familles et fertilité Population dynamics: households, family and fertility
SH7_4	Aspects sociaux de la santé, du vieillissement et de la société Social aspects of health, ageing and society
SH7_5	Sciences de la durabilité, environnement et ressources Sustainability sciences, environment and resources
SH7_6	Changement environnemental et climatique, impact sociétal et politique sociétale Environmental and climate change, societal impact and policy
FNRS_7	Démographie Demography
FNRS_8	Diversité culturelle Cultural diversity
IDR_1	Études de genre Gender studies
IDR_2	Grands volumes de données (big data) Big data

<b>SHS-2</b>	Sciences Humaines et sociales – 2 Human and Social Sciences – 2
	<b>Cognition; Psychologie; Sciences de l'éducation</b>
	<b>Cognition; Psychology; Education sciences</b>
FNRS_9	Psychologie sociale Social psychology
SH3_3	Agression et violence, comportemental antisocial, crimes Aggression and violence, antisocial behaviour, crime
SH3_4	Intégration sociale, exclusion, comportement prosocial Social integration, exclusion, prosocial behaviour
SH3_5	Attitudes et croyances Attitudes and beliefs
SH3_6	Influence sociale; pouvoir et comportement des groupes Social influence; power and group behaviour
SH4_1	Bases cognitives du développement humain et de l'éducation, troubles du développement; cognition comparée Cognitive basis of human development and education, developmental disorders; comparative cognition
SH4_2	Cognition de la personnalité et cognition sociale; émotions Personality and social cognition; emotion
SH4_3	Psychologie clinique et psychologie de la santé Clinical and health psychology
SH4_4	Neuropsychologie Neuropsychology
SH4_5	Attention, perception, action, conscience Attention, perception, action, consciousness
SH4_6	Apprentissage, mémoire; cognition et vieillissement Learning, memory; cognition in ageing
SH4_7	Raisonnement, prise de décision; intelligence Reasoning, decision-making; intelligence
SH4_8	Apprentissage et traitement du langage (langues maternelles et langues secondes) Language learning and processing (first and second languages)
FNRS_10	Psychologie du travail et des organisations; Psychologie des ressources humaines Work and organizational psychology; Human resources psychology
FNRS_11	Psychopathologie expérimentale Experimental psychopathology
FNRS_12	Processus d'enseignement et d'apprentissage en contexte scolaire Academic teaching and learning processes
FNRS_13	Processus d'éducation et de formation non scolaires Non academic education and training processes
FNRS_14	Pathologies du langage Language pathologies
IDR_1	Études de genre Gender studies
IDR_2	Grands volumes de données (big data) Big data

<b>SHS-3</b>	Sciences Humaines et sociales – 3 Human and Social Sciences – 3
	<b>Linguistique; Philosophie; Littérature; Arts, études culturelles</b>
	<b>Linguistics; Philosophy; Literature; Study of the arts, cultural studies</b>
SH4_9	Linguistique théorique; linguistique computationnelle Theoretical linguistics; computational linguistics
FNRS_16	Linguistique de corpus, lexicographie et terminologie Corpus linguistics, lexicography and terminology
SH4_10	Typologie des langues; linguistique historique Language typology; historical linguistics
SH4_11	Pragmatique, sociolinguistique, anthropologie linguistique et analyse du discours Pragmatics, sociolinguistics, linguistic anthropology, discourse analysis
FNRS_15	Acquisition, enseignement et apprentissages de langues additionnelles Additional language acquisition, teaching and learning
FNRS_17	Linguistique contrastive Contrastive linguistics
FNRS_18	Phonétique/phonologie, morphologie, sémantique, syntaxe Phonetic/phonology, morphology, semantic, syntax
SH2_7	Philosophie politique et juridique Political and legal philosophy
SH4_12	Philosophie de l'esprit, philosophie du langage Philosophy of mind, philosophy of language
SH4_13	Philosophie des sciences, épistémologie, logique Philosophy of science, epistemology, logic
SH5_9	Métaphysique, anthropologie philosophique; esthétique philosophique Metaphysics, philosophical anthropology; aesthetics
SH5_10	L'éthique et ses applications; philosophie sociale Ethics and its applications; social philosophy
SH5_11	Histoire de la philosophie History of philosophy
FNRS_19	Cultures classiques, littérature et lettres anciennes Classical cultures, ancient literature
FNRS_20	Histoire de la littérature, sociologie de la littérature History of literature, sociology of literature
FNRS_21	Théorie de la littérature, analyse de textes Theory of literature, textual analysis
FNRS_22	Philologie Philology
FNRS_23	Littérature comparée, intermédialité Comparative literature, intermediality
SH5_4	Arts visuels et arts de la scène, films, design et architecture Visual and performing arts, film, design and architecture
FNRS_24	Musique et musicologie Music and musicology
FNRS_25	Recherche basée sur l'art Arts-based research
FNRS_26	Patrimoine culturel Cultural heritage
FNRS_27	Études culturelles, mémoires culturelles Cultural studies, cultural memories
FNRS_28	Gestion culturelle Cultural management
SH5_12	Modélisation computationnelle et digitalisation de la sphère culturelle Computational modelling and digitisation in the cultural sphere
FNRS_29	Théologie Theology
IDR_1	Études de genre Gender studies
IDR_2	Grands volumes de données (big data) Big data

FNRS_36	Sciences des religions, laïcité, franc-maçonnerie Religious sciences, humanism or secularism, freemasonry
---------	--

<b>SHS-4</b>	Sciences Humaines et sociales – 4 Human and Social Sciences – 4
	<b>Approche historique des arts; Histoire, archéologie; Études religieuses</b> <b>Historian approach of arts; History, archaeology; Religious studies</b>
FNRS_30	Musicologie et histoire de la musique Musicology and history of music
FNRS_31	Histoire de l'art et de l'architecture History of art and architecture
SH5_7	Musées, expositions, conservation et restauration Museums, exhibitions, conservation and restoration
FNRS_26	Patrimoine culturel Cultural heritage
SH5_12	Modélisation computationnelle et digitalisation de la sphère culturelle Computational modelling and digitisation in the cultural sphere
SH6_1	Historiographie, théories et méthodes en histoire, y compris les analyses de données digitales Historiography, theory and methods in history, including the analysis of digital data
FNRS_32	Histoire de l'archéologie, archéologie sociale History of archaeology, social archaeology
SH6_3	Archéologie générale, archéométrie, archéologie du paysage General archaeology, archaeometry, landscape archaeology
SH6_4	Préhistoire, paléanthropologie, paléodémographie, protohistoire, bioarchéologie Prehistory, palaeoanthropology, palaeodemography, protohistory, bioarchaeology
SH6_5	Paléographie et codicologie Palaeography and codicology
SH6_6	Histoire ancienne Ancient history
SH6_7	Histoire médiévale Medieval history
SH6_8	Début de la période moderne Early modern history
SH6_9	Histoire moderne et contemporaine Modern and contemporary history
SH6_10	Histoire coloniale et postcoloniale Colonial and post-colonial history
SH6_11	Histoire mondiale, histoire transnationale, histoire comparée, histoires enchevêtrées Global history, transnational history, comparative history, entangled histories
SH6_12	Histoire sociale et économique Social and economic history
SH6_13	Histoire du genre, histoire culturelle, histoire des identités et mémoires collectives, histoire des religions Gender history, cultural history, history of collective identities and memories, history of religions
SH6_14	Histoire des idées, histoire intellectuelle, histoire de la pensée économique History of ideas, intellectual history, history of economic thought
SH6_15	Histoire des sciences, de la médecine et des technologies History of science, medicine and technologies
FNRS_33	Numismatique et épigraphie Numismatics and epigraphy
FNRS_34	Histoire environnementale Environmental history
FNRS_35	Démographie historique Demographic history
FNRS_36	Sciences des religions, laïcité, franc-maçonnerie Religious sciences, humanism or secularism, freemasonry
IDR_1	Études de genre Gender studies
IDR_2	Grands volumes de données (big data) Big data

<b>SHS-5</b>	Sciences Humaines et sociales – 5 Human and Social Sciences – 5
	<b>Économie; Finance, gestion; Droit; Géographie économique, démographie, santé, sciences de la durabilité, aménagement du territoire, analyses spatiales</b> <b>Economics; Finance, management; Law; Economic geography, demography, health, sustainability science, spatial analyses</b>
SH1_1	Macroéconomie; économie monétaire; croissance économique Macroeconomics; monetary economics; economic growth
SH1_2	Commerce international; gestion internationale; business international; économie spatiale International trade; international management; international business; spatial economics
SH1_3	Développement économique; changement structurel; économie politique du développement Development economics; structural change; political economy of development
SH1_4	Finance de marché; actifs financiers; microstructure de marché Finance; asset pricing; international finance; market microstructure
SH1_5	Finance d'entreprise; intermédiation bancaire et financière; comptabilité; audit; assurances Corporate finance; banking and financial intermediation; accounting; auditing; insurance
FNRS_37	Économétrie Econometrics
FNRS_38	Recherche opérationnelle Operational research
SH1_7	Économie comportementale; économie expérimentale; neuroéconomie Behavioural economics; experimental economics; neuro-economics
SH1_8	Théorie microéconomique; théorie des jeux; théorie de la décision Microeconomic theory; game theory; decision theory
SH1_9	Organisation industrielle; entrepreneuriat; R&D et innovation Industrial organisation; entrepreneurship; R&D and innovation
SH1_10	Gestion; stratégie; comportement organisationnel Management; strategy; organisational behaviour
SH1_11	Gestion des ressources humaines; gestion des opérations, marketing Human resource management; operations management, marketing
FNRS_39	Décisions de consommation Consumer choice
SH1_12	Économie environnementale; économie des ressources et de l'énergie; économie agricole Environmental economics; resource and energy economics; agricultural economics
SH1_13	Économie du travail et de la démographie Labour and demographic economics
SH1_14	Économie de la santé; économie de l'éducation Health economics; economics of education
SH1_15	Économie du secteur public; économie politique; droit et économie Public economics; political economics; law and economics
SH1_16	Histoire économique; histoire de l'économie quantitative; économie institutionnelle; systèmes économiques Historical economics; quantitative economic history; institutional economics; economic systems
FNRS_40	Théorie du droit, sociologie du droit, histoire du droit, philosophie du droit Legal theory, sociology of law, legal history, philosophy of law
FNRS_41	Droit pénal et criminologie Criminal law and criminology
FNRS_42	Droit privé (droit des obligations, de la famille, des biens) Private law (obligations, family and property law)
FNRS_43	Droit public (droit constitutionnel, droits humains, droit administratif) Public law (constitutional, human and administrative law)
FNRS_44	Droit social et droit du travail Social and labour law
FNRS_45	Droit économique, droit de la consommation, droit fiscal Economic law, consumer law, tax law
FNRS_46	Droit de l'environnement Environmental law
FNRS_47	Droit européen European law
FNRS_48	Droit international International law

FNRS_49	Droit des nouvelles technologies et de l'intelligence artificielle New technologies and artificial intelligence law
SH7_1	Géographie humaine, économique et sociale Human, economic and social geography
SH7_2	Migration Migration
SH7_3	Dynamique des populations: ménages, familles et fertilité Population dynamics: households, family and fertility
SH7_4	Aspects sociaux de la santé, du vieillissement et de la société Social aspects of health, ageing and society
SH7_6	Changement environnemental et climatique, impact sociétal et politique sociétale Environmental and climate change, societal impact and policy
SH7_7	Villes; études urbaines, régionales et rurales Cities; urban, regional and rural studies
SH7_8	Occupation et aménagement du territoire Land use and planning
SH7_9	Énergies, transports et mobilité Energy, transportation and mobility
SH7_10	SIG; analyses spatiales; grands volumes de données (big data) en études géographiques GIS, spatial analysis; big data in geographical studies
FNRS_2	Intégration européenne European integration
IDR_1	Études de genre Gender studies
IDR_2	Grands volumes de données (big data) Big data

SCIENCES EXACTES ET NATURELLES EXACT AND NATURAL SCIENCES	
SEN-1	Sciences Exactes et Naturelles – 1 Exact and Natural Sciences – 1
	<b>Structure, propriétés électroniques, fluides, nanosciences, physique biologique; Chimie analytique, chimie théorique, chimie physique/physico-chimie; Nouveaux matériaux et nouvelles approches de synthèse, relations structure-propriétés, chimie du solide, architecture moléculaire, chimie organique</b> <b>Structure, electronic properties, fluids, nanosciences, biological physics; Analytical chemistry, chemical theory, physical chemistry/chemical physics; New materials and new synthetic approaches, structure-properties relations, solid state chemistry, molecular architecture, organic chemistry</b>
PE3_1	Structure des solides, croissance et caractérisation de matériaux Structure of solids, material growth and characterisation
PE3_2	Propriétés mécaniques et acoustiques de la matière condensée, dynamique réticulaire Mechanical and acoustical properties of condensed matter, lattice dynamics
PE3_3	Propriétés de transport de la matière condensée Transport properties of condensed matter
PE3_4	Propriétés électroniques des matériaux, surfaces, interfaces, nanostructures Electronic properties of materials, surfaces, interfaces, nanostructures
PE3_5	Propriétés physiques de semi-conducteurs et isolants Physical properties of semiconductors and insulators
PE3_6	Phénomènes quantiques macroscopiques, ex : supraconduction, superfluidité, effet Hall quantique Macroscopic quantum phenomena, e.g. superconductivity, superfluidity, quantum Hall effect
PE3_7	Spintronique Spintronics
PE3_8	Magnétisme et systèmes fortement corrélés Magnetism and strongly correlated systems
PE3_9	Interactions rayonnement - matière condensée (photons, électrons, etc.) Condensed matter – beam interactions (photons, electrons, etc.)
PE3_10	Nanophysique, ex : nanoélectronique, nanophotonique, nanomagnétisme, nanoélectromécanique Nanophysics, e.g. nanoelectronics, nanophotonics, nanomagnetism, nanoelectromechanics
PE3_11	Physique quantique mésoscopique et technologies quantiques à l'état solide Mesoscopic quantum physics and solid-state quantum technologies
PE3_12	Électronique moléculaire Molecular electronics
PE3_13	Structure et dynamique de systèmes désordonnés, ex : matière molle (gels, colloïdes, cristaux liquides), matière granulaire, liquides, verres, défauts Structure and dynamics of disordered systems, e.g. soft matter (gels, colloids, liquid crystals), granular matter, liquids, glasses, defects
PE3_14	Dynamique des fluides (physique) Fluid dynamics (physics)
PE3_15	Physique statistique : changements de phase, systèmes condensés, modèles de systèmes complexes, applications interdisciplinaires Statistical physics: phase transitions, condensed matter systems, models of complex systems, interdisciplinary applications
PE3_16	Physique des systèmes biologiques Physics of biological systems
FNRS_50	Propriétés thermiques de la matière condensée Thermal properties of condensed matter
PE4_1	Chimie physique Physical chemistry
PE4_2	Techniques spectroscopiques et spectrométriques Spectroscopic and spectrometric techniques
PE4_3	Structure et architecture moléculaires Molecular architecture and Structure
PE4_4	Sciences des surfaces et nanostructures Surface science and nanostructures
PE4_5	Chimie analytique Analytical chemistry

PE4_6	Physico-chimie Chemical physics
PE4_7	Instrumentation de chimie Chemical instrumentation
PE4_8	Électrochimie, électrodialyse, microfluidique, capteurs Electrochemistry, electrodialysis, microfluidics, sensors
PE4_9	Développement de méthodes en chimie Method development in chemistry
PE4_10	Catalyse hétérogène Heterogeneous catalysis
PE4_11	Chimie physique des systèmes biologiques Physical chemistry of biological systems
PE4_12	Réactions chimiques : mécanismes, dynamique, cinétique et réactions catalytiques Chemical reactions: mechanisms, dynamics, kinetics and catalytic reactions
PE4_13	Chimie théorique et computationnelle Theoretical and computational chemistry
PE4_14	Radiochimie et chimie nucléaire Radiation and Nuclear chemistry
PE4_15	Photochimie Photochemistry
PE4_16	Corrosion Corrosion
PE4_17	Techniques de caractérisation des matériaux Characterisation methods of materials
PE4_18	Chimie environnementale Environment chemistry
FNRS_51	Aspects physiques du calcul quantique Physical aspects of quantum computing
PE5_1	Propriétés structurales des matériaux Structural properties of materials
PE5_2	Chimie des matériaux solides Solid state materials chemistry
PE5_3	Modifications de surface Surface modification
PE5_4	Couches minces Thin films
PE5_5	Liquides ioniques Ionic liquids
PE5_6	Nouveaux matériaux : oxydes, alliages, composites, hybrides organiques-inorganiques, nanoparticules New materials: oxides, alloys, composite, organic-inorganic hybrid, nanoparticles
PE5_7	Synthèse de biomatériaux Biomaterials synthesis
PE5_8	Synthèse de matériaux intelligents – matériaux auto-assemblés Intelligent materials synthesis – self assembled materials
PE5_9	Chimie de coordination Coordination chemistry
PE5_10	Chimie des colloïdes Colloid chemistry
PE5_11	Chimie biologique et biologie chimique Biological chemistry and chemical biology
PE5_12	Chimie de la matière condensée Chemistry of condensed matter
PE5_13	Catalyse homogène Homogeneous catalysis
PE5_14	Chimie macromoléculaire Macromolecular chemistry
PE5_15	Chimie des polymères Polymer chemistry
PE5_16	Chimie supramoléculaire Supramolecular chemistry
PE5_17	Chimie organique Organic chemistry

PE5_18	Chimie médicinale Medicinal chemistry
FNRS_52	Matériaux pour l'architecture Materials for architecture
FNRS_53	Matériaux pour la dentisterie Materials for dentistry
FNRS_54	Conception et caractérisation de métamatériaux Design and characterisation of metamaterials
IDR_2	Grands volumes de données (big data) Big data

<b>SEN-2</b>	Sciences Exactes et Naturelles – 2 Exact and Natural Sciences – 2
	<b>Tous les domaines des mathématiques, pures et appliquées, plus les fondements mathématiques des sciences informatiques, la physique mathématique et les statistiques; Physique des particules, nucléaire, des plasmas, atomique, moléculaire, des gaz, optique; Astro-physique/-chimie/-biologie, système solaire, systèmes planétaires, astronomie stellaire, galactique et extra-galactique, cosmologie, sciences de l'espace, instrumentation et données astronomiques</b> <b>All areas of mathematics, pure and applied, plus mathematical foundations of computer science, mathematical physics and statistics; Particle, nuclear, plasma, atomic, molecular, gas, and optical physics; Astro-physics/-chemistry/-biology, solar system, planetary systems, stellar, galactic and extragalactic astronomy, cosmology, space sciences, astronomical instrumentation and data</b>
PE1_1	Logique et ses fondements Logic and foundations
PE1_2	Algèbre Algebra
PE1_3	Théorie des nombres Number theory
PE1_4	Géométrie algébrique et complexe Algebraic and complex geometry
PE1_5	Groupes de Lie, algèbre de Lie Lie groups, Lie algebras
PE1_6	Géométrie et analyse globale Geometry and global analysis
PE1_7	Topologie Topology
PE1_8	Analyse Analysis
PE1_9	Opérateurs algébriques et analyse fonctionnelle Operator algebras and functional analysis
PE1_10	EDO et systèmes dynamiques ODE and dynamical systems
PE1_11	Aspects théoriques des équations aux dérivées partielles Theoretical aspects of partial differential equations
PE1_12	Physique mathématique Mathematical physics
PE1_13	Probabilités Probability
PE1_14	Statistiques mathématiques Mathematical statistics
PE1_15	Méthodologie et modélisation statistique générique Generic statistical methodology and modelling
PE1_16	Mathématiques discrètes et combinatoire Discrete mathematics and combinatorics
PE1_17	Aspects mathématiques des sciences informatiques Mathematical aspects of computer science
PE1_18	Analyse numérique Numerical analysis
PE1_19	Calcul scientifique et traitement de données Scientific computing and data processing
PE1_21	Application des mathématiques en sciences Application of mathematics in sciences
PE1_22	Application des mathématiques dans l'industrie et la société Application of mathematics in industry and society
FNRS_55	Optimisation mathématique et recherche opérationnelle Mathematical optimisation and operational research
FNRS_56	Théorie du contrôle Control theory
PE2_1	Théorie des interactions fondamentales Theory of fundamental interactions

PE2_2	Phénoménologie des interactions fondamentales Phenomenology of fundamental interactions
PE2_3	Physique des particules expérimentale avec accélérateurs Experimental particle physics with accelerators
PE2_4	Physique des particules expérimentale sans accélérateurs Experimental particle physics without accelerators
PE2_5	Physique classique et quantique des interactions gravitationnelles Classical and quantum physics of gravitational interactions
PE2_6	Physique nucléaire, hadronique et des ions lourds Nuclear, hadron and heavy ion physics
PE2_7	Astrophysique nucléaire et des particules Nuclear and particle astrophysics
PE2_8	Physique des gaz et des plasmas Gas and plasma physics
PE2_9	Électromagnétisme Electromagnetism
PE2_10	Physique atomique et moléculaire Atomic, molecular physics
PE2_11	Atomes et molécules ultra-froids Ultra-cold atoms and molecules
PE2_12	Optique, optique non-linéaire et nano-optique Optics, non-linear optics and nano-optics
PE2_13	Optique quantique et information quantique Quantum optics and quantum information
PE2_14	Lasers, lasers ultra-courts et physique des lasers Lasers, ultra-short lasers and laser physics
PE2_15	Thermodynamique Thermodynamics
PE2_16	Physique non-linéaire Non-linear physics
PE2_17	Métrie et mesures Metrology and measurement
PE2_18	Mécanique statistique à l'équilibre et hors équilibre: états stationnaires et dynamique Equilibrium and non-equilibrium statistical mechanics: steady states and dynamics
FNRS_57	Physique théorique des particules Theoretical particle physics
PE9_1	Physique solaire – le Soleil et l'héliosphère Solar physics – the Sun and the heliosphere
PE9_2	Science du système solaire Solar system science
PE9_3	Science exoplanétaire, formation et caractérisation des planètes extrasolaires Exoplanetary science, formation and characterization of extrasolar planets
PE9_4	Astrobiologie Astrobiology
PE9_5	Milieu interstellaire et formation des étoiles Interstellar medium and star formation
PE9_6	Étoiles – physique stellaire, systèmes stellaires Stars – stellar physics, stellar systems
PE9_7	La Voie lactée The Milky Way
PE9_8	Galaxies – formation, évolution, amas Galaxies – formation, evolution, clusters
PE9_9	Cosmologie et structure à grande échelle, matière noire, énergie noire Cosmology and large-scale structure, dark matter, dark energy
PE9_10	Astrophysique relativiste et objets compacts Relativistic astrophysics and compact objects
PE9_11	Astronomie des ondes gravitationnelles Gravitational wave astronomy
PE9_12	Astronomie des hautes énergies et des particules High-energy and particle astronomy
PE9_13	Instrumentation et données astronomiques, ex : télescopes, détecteurs, techniques, archives, analyses Astronomical instrumentation and data, e.g. telescopes, detectors, techniques, archives, analyses

IDR_2	Grands volumes de données (big data) Big data
-------	--

<b>SEN-3</b>	Sciences Exactes et Naturelles – 3 Exact and Natural Sciences – 3
	<b>Systèmes informatiques et d'information, informatique, calcul scientifique, systèmes intelligents; Ingénierie électrique, électronique, de communication, optique et ingénierie des systèmes; Conception de produits et de procédés, génie chimique, civil, environnemental, mécanique, automobile, procédés énergétiques et méthodes de calcul appropriées; Développement de matériaux avancés : amélioration des performances, modélisation, préparation à grande échelle, modification, adaptation, optimisation, utilisation nouvelle et combinée de matériaux, etc.</b>
	<b>Informatics and information systems, computer science, scientific computing, intelligent systems; Electrical, electronic, communication, optical and systems engineering; Product and process design, chemical, civil, environmental, mechanical, vehicle engineering, energy processes and relevant computational methods; Advanced materials development: performance enhancement, modelling, large-scale preparation, modification, tailoring, optimisation, novel and combined use of materials, etc.</b>
PE6_1	Architecture informatique, systèmes embarqués, systèmes d'exploitation Computer architecture, embedded systems, operating systems
PE6_2	Systèmes distribués, informatique parallèle, réseaux de capteurs, systèmes cyber-physiques Distributed systems, parallel computing, sensor networks, cyber-physical systems
PE6_3	Génie logiciel, langages et systèmes de programmation Software engineering, programming languages and systems
PE6_4	Informatique théorique, méthodes formelles, automates Theoretical computer science, formal methods, automata
PE6_5	Sécurité, vie privée, cryptologie, cryptographie quantique Security, privacy, cryptology, quantum cryptography
PE6_6	Algorithmes et complexité, algorithmes distribués, parallèles et de réseaux, théorie algorithmique des jeux Algorithms and complexity, distributed, parallel and network algorithms, algorithmic game theory
PE6_7	Intelligence artificielle, systèmes intelligents, traitement du langage naturel Artificial intelligence, intelligent systems, natural language processing
PE6_8	Infographie, vision par ordinateur, multimédia, jeux sur ordinateur Computer graphics, computer vision, multimedia, computer games
PE6_9	Interaction et interface homme-ordinateur, visualisation Human computer interaction and interface, visualisation
PE6_10	Web et systèmes d'information, systèmes de gestion de données, recherche d'informations et bibliothèques numériques, fusion de données Web and information systems, data management systems, information retrieval and digital libraries, data fusion
PE6_11	Apprentissage automatique, traitement statistique des données et applications utilisant le traitement du signal (ex. parole, images, vidéos) Machine learning, statistical data processing and applications using signal processing (e.g. speech, image, video)
PE6_12	Informatique scientifique, simulation et outils de modélisation Scientific computing, simulation and modelling tools
PE6_13	Bioinformatique, informatique bio-inspirée, et informatique naturelle Bioinformatics, bio-inspired computing, and natural computing
PE6_14	Informatique quantique (méthodes formelles, algorithmes et autres aspects de l'informatique) Quantum computing (formal methods, algorithms and other computer science aspects)
FNRS_58	Apprentissage automatique pour la prise de décision Machine learning for decision making
FNRS_59	Apprentissage profond Deep learning
PE7_1	Commande des procédés (automatique) Control engineering
PE7_2	Ingénierie électrique : composants et/ou systèmes de puissance Electrical engineering: power components and/or systems
PE7_3	Simulation et modélisation pour l'ingénierie Simulation engineering and modelling
PE7_4	Ingénierie des (micro- et nano-) systèmes (Micro- and nano-) systems engineering

PE7_5	(Micro- et nano-) électronique, optoélectronique et composants photoniques (Micro- and nano-) electronic, optoelectronic and photonic components
PE7_6	Systèmes de communication, technologie sans fil, technologie des hautes fréquences Communication systems, wireless technology, high-frequency technology
PE7_7	Traitement du signal Signal processing
PE7_8	Réseaux, ex : réseaux et nœuds de communication, Internet des Objets, réseaux de capteurs, réseaux de robots Networks, e.g. communication networks and nodes, Internet of Things, sensor networks, networks of robots
PE7_9	Interfaces homme-machine Man-machine interfaces
PE7_10	Robotique Robotics
PE7_11	Composants et systèmes pour des applications (par ex en : médecine, biologie, environnement) Components and systems for applications (in e.g. medicine, biology, environment)
PE7_12	Production et/ou distribution d'énergie électrique, et applications Electrical energy production, distribution, applications
PE8_1	Ingénierie aérospatiale Aerospace engineering
PE8_2	Génie chimique, chimie technique Chemical engineering, technical chemistry
PE8_3	Génie civil, architecture, construction offshore, construction légère, géotechnique Civil engineering, architecture, offshore construction, lightweight construction, geotechnics
PE8_4	Ingénierie computationnelle Computational engineering
PE8_5	Mécanique des fluides Fluid mechanics
PE8_6	Ingénierie des procédés énergétiques Energy processes engineering
PE8_7	Ingénierie mécanique Mechanical engineering
PE8_8	Ingénierie de propulsion, ex : moteurs hydrauliques, turbo, à pistons, hybrides Propulsion engineering, e.g. hydraulic, turbo, piston, hybrid engines
PE8_9	Technologie de la production, ingénierie des procédés Production technology, process engineering
PE8_10	Ingénierie de fabrication et design industriel Manufacturing engineering and industrial design
PE8_11	Génie de l'environnement, ex : conception durable, traitement des déchets et de l'eau, recyclage, régénération et récupération de composés, capture et stockage du carbone Environmental engineering, e.g. sustainable design, waste and water treatment, recycling, regeneration or recovery of compounds, carbon capture & storage
PE8_12	Ingénierie navale/marine Naval/marine engineering
PE8_13	Bioingénierie industrielle Industrial bioengineering
PE8_14	Ingénierie automobile et ferroviaire; ingénierie des transports multi-/inter-modaux Automotive and rail engineering; multi-/inter-modal transport engineering
PE11_1	Ingénierie des biomatériaux, matériaux biomimétiques, bioinspirés, et bioactifs Engineering of biomaterials, biomimetic, bioinspired and bio-enabled materials
PE11_2	Ingénierie des métaux et alliages Engineering of metals and alloys
PE11_3	Ingénierie des céramiques et verres Engineering of ceramics and glasses
PE11_4	Ingénierie des polymères et plastiques Engineering of polymers and plastics
PE11_5	Ingénierie des composites et matériaux hybrides Engineering of composites and hybrid materials
PE11_6	Ingénierie des matériaux en carbone Engineering of carbon materials
PE11_7	Ingénierie des oxydes métalliques Engineering of metal oxides

PE11_8	Ingénierie des matériaux alternatifs établis ou émergents Engineering of alternative established or emergent materials
PE11_9	Ingénierie des nanomatériaux, ex : nanoparticules, matériaux nanoporeux, nanomatériaux 1D et 2D Nanomaterials engineering, e.g. nanoparticles, nanoporous materials, 1D & 2D nanomaterials
PE11_10	Ingénierie des matériaux mous, ex : gels, mousses, colloïdes Soft materials engineering, e.g. gels, foams, colloids
PE11_11	Ingénierie des matériaux poreux, ex : réseaux organiques covalents, métallo-organiques, aromatiques poreux Porous materials engineering, e.g. covalent-organic, metal-organic, porous aromatic frameworks
PE11_12	Ingénierie des matériaux semi-conducteurs et magnétiques Semi-conducting and magnetic materials engineering
PE11_13	Ingénierie des métamatériaux Metamaterials engineering
PE11_14	Méthodes de calcul pour l'ingénierie des matériaux Computational methods for materials engineering
IDR_2	Grands volumes de données (big data) Big data

<b>SEN-4</b>	Sciences Exactes et Naturelles – 4 Exact and Natural Sciences – 4
	<p><b>Géographie physique, géologie, géophysique, sciences de l'atmosphère, océanographie, climatologie, cryologie, écologie, changements environnementaux globaux, cycles biogéochimiques, gestion des ressources naturelles; Écologie, biodiversité, changement environnemental, biologie de l'évolution, écologie comportementale, écologie microbienne, biologie marine, écophysiologie, développements théoriques et modélisation; Biotechnologie utilisant tous les organismes, biotechnologie pour l'environnement et les applications alimentaires, sciences végétales et animales appliquées, bioingénierie et biologie synthétique, biomasse et biocarburants, risques biologiques</b></p> <p><b>Physical geography, geology, geophysics, atmospheric sciences, oceanography, climatology, cryology, ecology, global environmental change, biogeochemical cycles, natural resources management; Ecology, biodiversity, environmental change, evolutionary biology, behavioural ecology, microbial ecology, marine biology, ecophysiology, theoretical developments and modelling; Biotechnology using all organisms, biotechnology for environment and food applications, applied plant and animal sciences, bioengineering and synthetic biology, biomass and biofuels, biohazards</b></p>
PE10_1	Chimie de l'atmosphère, composition de l'atmosphère, pollution de l'air Atmospheric chemistry, atmospheric composition, air pollution
PE10_2	Météorologie, physique atmosphérique, dynamique de l'atmosphère Meteorology, atmospheric physics and dynamics
PE10_3	Climatologie et changement climatique Climatology and climate change
PE10_4	Écologie terrestre, modifications de l'occupation du sol Terrestrial ecology, land cover change
PE10_5	Géologie, tectonique, volcanologie Geology, tectonics, volcanology
PE10_6	Paléoclimatologie, paléoécologie Palaeoclimatology, palaeoecology
PE10_7	Physique de l'intérieur de la terre, sismologie, géodynamique Physics of earth's interior, seismology, geodynamics
PE10_8	Océanographie (physique, chimique, biologique, géologique) Oceanography (physical, chemical, biological, geological)
PE10_9	Biogéochimie, cycles biogéochimiques, chimie environnementale Biogeochemistry, biogeochemical cycles, environmental chemistry
PE10_10	Minéralogie, pétrologie, pétrologie des roches ignées, pétrologie des roches métamorphiques Mineralogy, petrology, igneous petrology, metamorphic petrology
PE10_11	Géochimie, cosmochimie, chimie des cristaux, géochimie des isotopes, thermodynamique Geochemistry, cosmochemistry, crystal chemistry, isotope geochemistry, thermodynamics
PE10_12	Sédimentologie, sciences du sol, paléontologie, évolution de la terre Sedimentology, soil science, palaeontology, earth evolution
PE10_13	Géographie physique, géomorphologie Physical geography, geomorphology
PE10_14	Observations de la terre depuis l'espace/téledétection Earth observations from space/remote sensing
PE10_15	Géomagnétisme, paléomagnétisme Geomagnetism, palaeomagnetism
PE10_16	Ozone, haute atmosphère, ionosphère Ozone, upper atmosphere, ionosphere
PE10_17	Hydrologie, hydrogéologie, génie géologique et géologie environnementale, pollution de l'eau et du sol Hydrology, hydrogeology, engineering and environmental geology, water and soil pollution
PE10_18	Cryosphère, dynamique de la couverture neigeuse et glaciaire, glace de mer, permafrosts et calottes glaciaires Cryosphere, dynamics of snow and ice cover, sea ice, permafrosts and ice sheets
PE10_19	Géologie et géophysique planétaire Planetary geology and geophysics
PE10_20	Risques géologiques Geohazards

PE10_21	Modélisation du système terrestre et interactions Earth system modelling and interactions
LS8_1	Écosystème et écologie des communautés, macroécologie Ecosystem and community ecology, macroecology
LS8_2	Biodiversité Biodiversity
LS8_3	Biologie de la conservation Conservation biology
LS8_4	Biologie des populations, dynamique des populations, génétique des populations Population biology, population dynamics, population genetics
LS8_5	Aspects biologiques du changement environnemental, incluant le changement climatique Biological aspects of environmental change, including climate change
LS8_6	Écologie de l'évolution Evolutionary ecology
LS8_7	Génétique de l'évolution Evolutionary genetics
LS8_8	Phylogénétique, systématique, biologie comparative Phylogenetics, systematics, comparative biology
LS8_9	Macroévolution et paléobiologie Macroevolution and paleobiology
LS8_10	Écologie et évolution des interactions entre espèces Ecology and evolution of species interactions
LS8_11	Écologie et évolution comportementale Behavioural ecology and evolution
LS8_12	Écologie et évolution microbienne Microbial ecology and evolution
LS8_13	Biologie et écologie marine Marine biology and ecology
LS8_14	Écophysiologie, des organismes aux écosystèmes Ecophysiology, from organisms to ecosystems
LS8_15	Développements théoriques et modélisation en biologie environnementale, écologie, et évolution Theoretical developments and modelling in environmental biology, ecology, and evolution
FNRS_60	Biogéographie Biogeography
LS9_1	Bioingénierie pour la biologie de synthèse et la biologie chimique Bioengineering for synthetic and chemical biology
LS9_2	Génétique appliquée, modification génique et organismes transgéniques Applied genetics, gene editing and transgenic organisms
LS9_3	Bioingénierie de cellules, tissus, organes et organismes Bioengineering of cells, tissues, organs and organisms
LS9_4	Biotechnologie et bioingénierie microbienne Microbial biotechnology and bioengineering
LS9_5	Biotechnologie et bioingénierie des aliments Food biotechnology and bioengineering
LS9_6	Biotechnologie et bioingénierie marine Marine biotechnology and bioengineering
LS9_7	Biotechnologie et bioingénierie environnementale Environmental biotechnology and bioengineering
LS9_8	Sciences végétales appliquées, sélection végétale, agroécologie et biologie des sols Applied plant sciences, plant breeding, agroecology and soil biology
LS9_9	Pathologie végétale et résistance aux nuisibles Plant pathology and pest resistance
LS9_10	Sciences vétérinaires et animales appliquées Veterinary and applied animal sciences
LS9_11	Production et utilisation de biomasse, biocarburants Biomass production and utilisation, biofuels
LS9_12	Ecotoxicologie, risques biologiques et biosécurité Ecotoxicology, biohazards and biosafety
FNRS_61	Agriculture (production de récoltes, biologie du sol et culture, biologie végétale appliquée, zootechnie, laiteries, élevage du bétail) Agriculture (crop production, soil biology and cultivation, applied plant biology, animal husbandry, dairying, livestock raising)

FNRS_62	Sylviculture Forestry
FNRS_63	Physiologie et développement des plantes Plant physiology and development
IDR_2	Grands volumes de données (big data) Big data

SCIENCES DE LA VIE ET DE LA SANTÉ  
LIFE AND HEALTH SCIENCES

<b>SVS-1</b>	Sciences de la Vie et de la Santé – 1 Life and Health Sciences – 1
	<b>Biologie moléculaire, biochimie, biologie structurale, biophysique moléculaire, biologie synthétique et chimique, conception de médicaments, méthodes innovantes et modélisation; Génétique, épigénétique, génomique et autres études 'omiques', bioinformatique, biologie des systèmes, maladies génétiques, édition de gènes, méthodes innovantes et modélisation, 'omiques' pour la médecine personnalisée; Structure et fonction de la cellule, communication cellule-cellule, embryogenèse, différenciation tissulaire, organogenèse, croissance, développement, évolution du développement, organoïdes, cellules souches, régénération, approches thérapeutiques</b> <b>Molecular biology, biochemistry, structural biology, molecular biophysics, synthetic and chemical biology, drug design, innovative methods and modelling; Genetics, epigenetics, genomics and other 'omics studies, bioinformatics, systems biology, genetic diseases, gene editing, innovative methods and modelling, 'omics for personalised medicine; Structure and function of the cell, cell-cell communication, embryogenesis, tissue differentiation, organogenesis, growth, development, evolution of development, organoids, stem cells, regeneration, therapeutic approaches</b>
LS1_1	Complexes macromoléculaires, en ce compris les interactions impliquant des acides nucléiques, des protéines, des lipides et des glucides Macromolecular complexes including interactions involving nucleic acids, proteins, lipids and carbohydrates
LS1_2	Biochimie Biochemistry
LS1_3	Biologie de l'ADN et de l'ARN DNA and RNA biology
LS1_4	Biologie des protéines Protein biology
LS1_5	Biologie des lipides Lipid biology
LS1_6	Glycobiologie Glycobiology
LS1_7	Biophysique moléculaire, biomécanique, bioénergétique Molecular biophysics, biomechanics, bioenergetics
LS1_8	Biologie structurale Structural biology
LS1_9	Mécanismes moléculaires des processus de signalisation Molecular mechanisms of signalling processes
LS1_10	Biologie synthétique Synthetic biology
LS1_11	Biologie chimique Chemical biology
LS1_12	Conception de protéines Protein design
LS1_13	Recherche translationnelle précoce et conception de médicaments Early translational research and drug design
LS1_14	Méthodes innovantes et modélisation en biologie moléculaire, structurale et synthétique Innovative methods and modelling in molecular, structural and synthetic biology
FNRS_64	Biogenèse d'acides nucléiques Nucleic acid biogenesis
FNRS_65	Réparation d'acides nucléiques Nucleic acid repair
LS2_1	Génétique Genetics
LS2_2	Edition de gènes Gene editing
LS2_3	Épigénétique Epigenetics
LS2_4	Régulation génétique Gene regulation

LS2_5	Génomique Genomics
LS2_6	Metagénomique Metagenomics
LS2_7	Transcriptomique Transcriptomics
LS2_8	Protéomique Proteomics
LS2_9	Métabolomique Metabolomics
LS2_10	Glycomique/Lipidomique Glycomics/Lipidomics
LS2_11	Bioinformatique et biologie computationnelle Bioinformatics and computational biology
LS2_12	Biostatistique Biostatistics
LS2_13	Biologie des systèmes Systems biology
LS2_14	Maladies génétiques Genetic diseases
LS2_15	Biologie intégrative pour la médecine personnalisée Integrative biology for personalised medicine
LS2_16	Méthodes innovantes et modélisation en biologie intégrative Innovative methods and modelling in integrative biology
FNRS_66	Epitranscriptomique Epitranscriptomics
FNRS_67	Outils de diagnostic génétique, pharmacogénétique Genetic diagnostic tools, pharmacogenetics
LS3_1	Cycle cellulaire, division et croissance Cell cycle, division and growth
LS3_2	Senescence cellulaire, mort cellulaire, autophagie, vieillissement cellulaire Cell senescence, cell death, autophagy, cell ageing
LS3_3	Comportement cellulaire, en ce compris le contrôle de la forme cellulaire, migration cellulaire Cell behaviour, including control of cell shape, cell migration
LS3_4	Jonctions cellulaires, adhésion cellulaire, matrice extracellulaire, communication cellulaire Cell junctions, cell adhesion, the extracellular matrix, cell communication
LS3_5	Signalisation (inter/intra)cellulaire et transmission des signaux, biologie des exosomes Cell signalling and signal transduction, exosome biology
LS3_6	Biologie et trafic des organites Organelle biology and trafficking
LS3_7	Mécanobiologie des cellules, tissus et organes Mechanobiology of cells, tissues and organs
LS3_8	Embryogenèse, plan d'organisation, morphogenèse Embryogenesis, pattern formation, morphogenesis
LS3_9	Différentiation cellulaire, formation des tissus et organes Cell differentiation, formation of tissues and organs
LS3_10	Génétique du développement Developmental genetics
LS3_11	Évolution des stratégies de développement Evolution of developmental strategies
LS3_12	Organoïdes Organoids
LS3_13	Cellules souches Stem cells
LS3_14	Régénération Regeneration
LS3_15	Développement d'approches thérapeutiques basées sur l'utilisation de cellules pour la régénération tissulaire Development of cell-based therapeutic approaches for tissue regeneration
LS3_16	Imagerie fonctionnelle des cellules et tissus Functional imaging of cells and tissues

LS3_17	Modélisation théorique en biologie cellulaire, du développement et régénérative Theoretical modelling in cellular, developmental and regenerative biology
FNRS_68	Mécanismes de transport moléculaire Molecular transport mechanisms
IDR_2	Grands volumes de données (big data) Big data

<b>SVS-2</b>	Sciences de la Vie et de la Santé – 2 Life and Health Sciences – 2
	<b>Physiologie des organes et des tissus, physiologie comparée, physiologie du vieillissement, physiopathologie, communication inter-organes et inter-tissus, endocrinologie, nutrition, métabolisme, interactions avec le microbiome, maladies non-transmissibles en ce compris le cancer (à l'exception des troubles du système nerveux et des maladies dysimmunitaires); Le système immunitaire, troubles associés et leurs mécanismes, biologie des agents infectieux et de l'infection, base biologique de la prévention et du traitement des maladies infectieuses, outils et approches immunologiques innovants, en ce compris les thérapies, médecine vétérinaire</b>
	<b>Organ and tissue physiology, comparative physiology, physiology of ageing, pathophysiology, interorgan and tissue communication, endocrinology, nutrition, metabolism, interaction with the microbiome, non-communicable diseases including cancer (and except disorders of the nervous system and immunity-related diseases); The immune system, related disorders and their mechanisms, biology of infectious agents and infection, biological basis of prevention and treatment of infectious diseases, innovative immunological tools and approaches, including therapies, veterinary medicine</b>
LS4_1	Physiologie et physiopathologie des organes et des tissus Organ and tissue physiology and pathophysiology
LS4_2	Physiologie comparée Comparative physiology
LS4_3	Physiologie du vieillissement Physiology of ageing
LS4_4	Endocrinologie Endocrinology
LS4_5	Mécanismes non-hormonaux de communication inter-organes et inter-tissus Non-hormonal mechanisms of inter-organ and tissue communication
LS4_6	Microbiome et physiologie de l'hôte Microbiome and host physiology
LS4_7	Nutrition et physiologie de l'exercice Nutrition and exercise physiology
LS4_8	Impact du stress (en ce compris le stress environnemental) sur la physiologie Impact of stress (including environmental stress) on physiology
LS4_9	Métabolisme et troubles du métabolisme, en ce compris le diabète et l'obésité Metabolism and metabolic disorders, including diabetes and obesity
LS4_10	Le système cardiovasculaire et les maladies cardiovasculaires The cardiovascular system and cardiovascular diseases
LS4_11	Hématopoïèse et maladies hématologiques Haematopoiesis and blood diseases
LS4_12	Cancer Cancer
LS4_13	Autres maladies non-transmissibles (à l'exception des troubles du système nerveux et des maladies dysimmunitaires) Other non-communicable diseases (except disorders of the nervous system and immunity-related diseases)
LS6_1	Immunité innée Innate immunity
LS6_2	Immunité adaptative Adaptive immunity
LS6_3	Régulation de la réponse immunitaire Regulation of the immune response
LS6_4	Maladies immunitaires Immune-related diseases
LS6_5	Biologie des agents pathogènes (e.g. bactéries, virus, parasites, champignons) Biology of pathogens (e.g. bacteria, viruses, parasites, fungi)
LS6_6	Maladies infectieuses Infectious diseases
LS6_7	Mécanismes de l'infection Mechanisms of infection

LS6_8	Bases biologiques de la prévention et du traitement de l'infection Biological basis of prevention and treatment of infection
LS6_9	Antimicrobiens, résistance antimicrobienne Antimicrobials, antimicrobial resistance
LS6_10	Développement de vaccins Vaccine development
LS6_11	Outils et approches immunologiques innovants, en ce compris les thérapies Innovative immunological tools and approaches, including therapies
FNRS_69	Microbiologie Microbiology
FNRS_70	Bactériologie Bacteriology
FNRS_71	Virologie Virology
FNRS_72	Parasitologie Parasitology
FNRS_73	Médecine vétérinaire Veterinary medicine
IDR_2	Grands volumes de données (big data) Big data

<b>SVS-3</b>	Sciences de la Vie et de la Santé – 3 Life and Health Sciences – 3
	<b>Développement du système nerveux, homéostasie et vieillissement, physiologie et physiopathologie du système nerveux, neuroscience des systèmes et modélisation, bases biologiques des processus cognitifs et du comportement, troubles neurologiques et mentaux</b> <b>Nervous system development, homeostasis and ageing, nervous system function and dysfunction, systems neuroscience and modelling, biological basis of cognitive processes and of behaviour, neurological and mental disorders</b>
LS5_1	Cellules neuronales Neuronal cells
LS5_2	Cellules gliales et communication neuro-gliale Glial cells and neuronal-glia communication
LS5_3	Développement neuronal et troubles associés Neural development and related disorders
LS5_4	Cellules souches neurales Neural stem cells
LS5_5	Réseaux neuronaux et plasticité neurale Neural networks and plasticity
LS5_6	Biologie neurovasculaire et barrière hématoencéphalique Neurovascular biology and blood-brain barrier
LS5_7	Systèmes sensoriels, sensation et perception, en ce compris la douleur Sensory systems, sensation and perception, including pain
LS5_8	Bases neurales du comportement Neural basis of behaviour
LS5_9	Bases neurales de la cognition Neural basis of cognition
LS5_10	Vieillesse du système nerveux Ageing of the nervous system
LS5_11	Troubles neurologiques et neurodégénératifs Neurological and neurodegenerative disorders
LS5_12	Troubles mentaux Mental disorders
LS5_13	Lésions et traumatismes du système nerveux, accident vasculaire cérébral Nervous system injuries and trauma, stroke
LS5_14	Réparation et régénération du système nerveux Repair and regeneration of the nervous system
LS5_15	Neuroimmunologie, neuroinflammation Neuroimmunology, neuroinflammation
LS5_16	Neurosciences des systèmes et neurosciences computationnelles Systems and computational neuroscience
LS5_17	Imagerie appliquée aux neurosciences Imaging in neuroscience
LS5_18	Méthodes et outils innovants pour les neurosciences Innovative methods and tools for neuroscience
FNRS_74	Neuroendocrinologie Neuroendocrinology
FNRS_75	Neurochimie et neuropharmacologie Neurochemistry and neuropharmacology
IDR_2	Grands volumes de données (big data) Big data

<b>SVS-4</b>	Sciences de la Vie et de la Santé – 4 Life and Health Sciences – 4
	<b>Technologies et outils médicaux pour la prévention, le diagnostic et le traitement des maladies humaines, approches et interventions thérapeutiques, médecine préventive, épidémiologie et santé publique, médecine digitale, éthique médicale; Pharmacie, pharmacologie; Dentisterie</b> <b>Medical technologies and tools for prevention, diagnosis and treatment of human diseases, therapeutic approaches and interventions, preventative medicine, epidemiology and public health, digital medicine, medical ethics; Pharmacy, pharmacology; Dentistry</b>
LS7_1	Imagerie médicale pour la prévention, le diagnostic et la surveillance de maladies Medical imaging for prevention, diagnosis and monitoring of diseases
LS7_2	Technologies et outils médicaux (en ce compris outils et biomarqueurs génétiques) pour la prévention, le diagnostic, la surveillance et le traitement de maladies Medical technologies and tools (including genetic tools and biomarkers) for prevention, diagnosis, monitoring and treatment of diseases
LS7_3	Nanomédecine Nanomedicine
LS7_4	Médecine régénérative Regenerative medicine
LS7_5	Thérapies génétiques, cellulaires et immunitaires appliquées Applied gene, cell and immune therapies
LS7_6	Autres interventions médicales thérapeutiques, en ce compris la transplantation Other medical therapeutic interventions, including transplantation
LS7_7	Pharmacologie et toxicologie Pharmacology and toxicology
LS7_8	Efficacité des interventions, en ce compris la résistance aux thérapies Effectiveness of interventions, including resistance to therapies
LS7_9	Santé publique et épidémiologie Public health and epidemiology
LS7_10	Médecine préventive et pronostique Preventative and prognostic medicine
LS7_11	Hygiène publique, médecine du travail Environmental health, occupational medicine
LS7_12	Soins de santé, en ce compris les soins pour la population vieillissante Health care, including care for the ageing population
LS7_13	Soins palliatifs Palliative medicine
LS7_14	Médecine digitale, e-médecine, applications médicales de l'intelligence artificielle Digital medicine, e-medicine, medical applications of artificial intelligence
LS7_15	Éthique médicale Medical ethics
FNRS_76	Recherche translationnelle Translational research
FNRS_77	Gynécologie, obstétrique Gynaecology, obstetrics
FNRS_78	Dentisterie Dentistry
FNRS_79	Sciences pharmaceutiques Pharmaceutical sciences
FNRS_80	Conception de médicaments Drug design
FNRS_81	Ingénierie et technologie médicales et pharmaceutiques Medical and pharmaceutical engineering and technology
IDR_1	Études de genre Gender Studies
IDR_2	Grands volumes de données (big data) Big data

RECHERCHE STRATÉGIQUE  
STRATEGIC RESEARCH

<b>SUSTAINABILITY</b>	Durabilité Sustainability
	<p><b>La Commission SUSTAINABILITY du F.R.S.-FNRS est dévouée à promouvoir la recherche d'excellence en matière de durabilité par l'intermédiaire de l'interdisciplinarité. La durabilité est comprise au sens large comme englobant les nombreux défis que présente le maintien des sociétés humaines dans le respect des limites planétaires. L'interdisciplinarité est comprise comme l'articulation entre des disciplines habituellement traitées par différentes Commissions scientifiques thématiques du F.R.S.-FNRS. La Commission SUSTAINABILITY elle-même est composée de manière à refléter précisément une telle articulation. Les projets soumis à la Commission SUSTAINABILITY doivent donc, premièrement, viser à faire progresser la durabilité et, deuxièmement, s'appuyer sur au moins deux disciplines précisément articulées.</b></p> <p><b>The SUSTAINABILITY Commission of the F.R.S.-FNRS is committed to promoting excellent research on sustainability through interdisciplinarity. Sustainability is understood in a broad sense as encompassing the many challenges of sustaining human societies within planetary boundaries. Interdisciplinarity is understood as the articulation between disciplines usually addressed by different F.R.S.-FNRS thematic Scientific Commissions. The SUSTAINABILITY Commission itself is composed so as to correctly appreciate such an articulation. Projects submitted to the SUSTAINABILITY Commission should thus first aim at advancing sustainability, and second rely on at least two precisely articulated disciplines in doing so.</b></p>
IDR_3	Environnement et durabilité Environment and sustainability
IDR_4	Droit de l'environnement Environmental regulation and mediation
IDR_5	Écologie sociale et industrielle Social and industrial ecology
IDR_6	Géographie humaine et sociale Human and social geography
IDR_7	Aménagement de l'espace et du territoire Spatial and regional planning
IDR_8	Dynamique des populations Population dynamics
IDR_9	Développement urbain Urbanization and urban planning
IDR_10	Transports Transportation
IDR_11	Architecture durable Sustainable architecture
IDR_12	Gestion des ressources naturelles Natural resources management
IDR_13	Agriculture raisonnée Integrated farming
IDR_14	Bilan carbone Carbon emissions and product life cycle
IDR_15	Croissance économique Economic growth
IDR_16	Gestion des déchets Waste management
IDR_17	Biodiversité Biodiversity
IDR_18	Processus de décision Decision process
IDR_19	Économies émergentes Emerging economies
IDR_20	Changement climatique Climate change

IDR_21	Énergies Energies
IDR_2	Grands volumes de données (big data) Big data